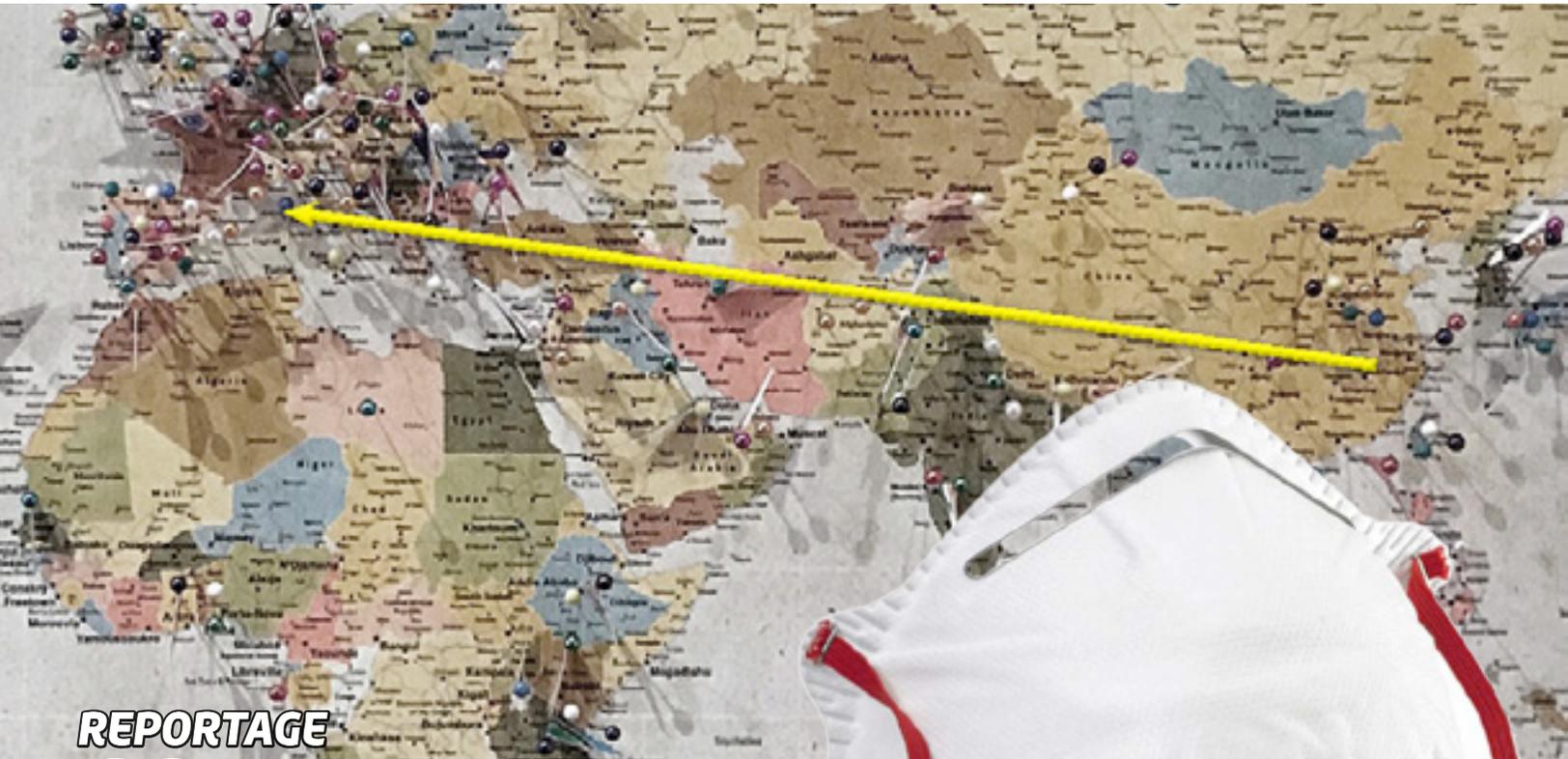




SETTIMANALE CORSU
SETTIMANALE CORSU
SETTIMANALE CORSU
D'INFORMAZIONE
D'INFORMAZIONE



REPORTAGE

**COMMENT
LES MASQUES
SONT ARRIVÉS
EN CORSE** P6

1,60€

FR	DE	GB
95%	95%	95%
95%	95%	95%
95%	95%	95%
95%	95%	95%
95%	95%	95%
95%	95%	95%
95%	95%	95%
95%	95%	95%
95%	95%	95%

**BAROMÈTRE
LA CONFIANCE DES CITOYENS
À L'ÉPREUVE DU COVID-19**
P5

ÉDITO P3 • OPINIONS P4
PROTECTION ANIMALE P 8
STÀ IN CASA P9
CARNETS DE BORD P10
RÉTRO P12
ANNONCES LÉGALES P13



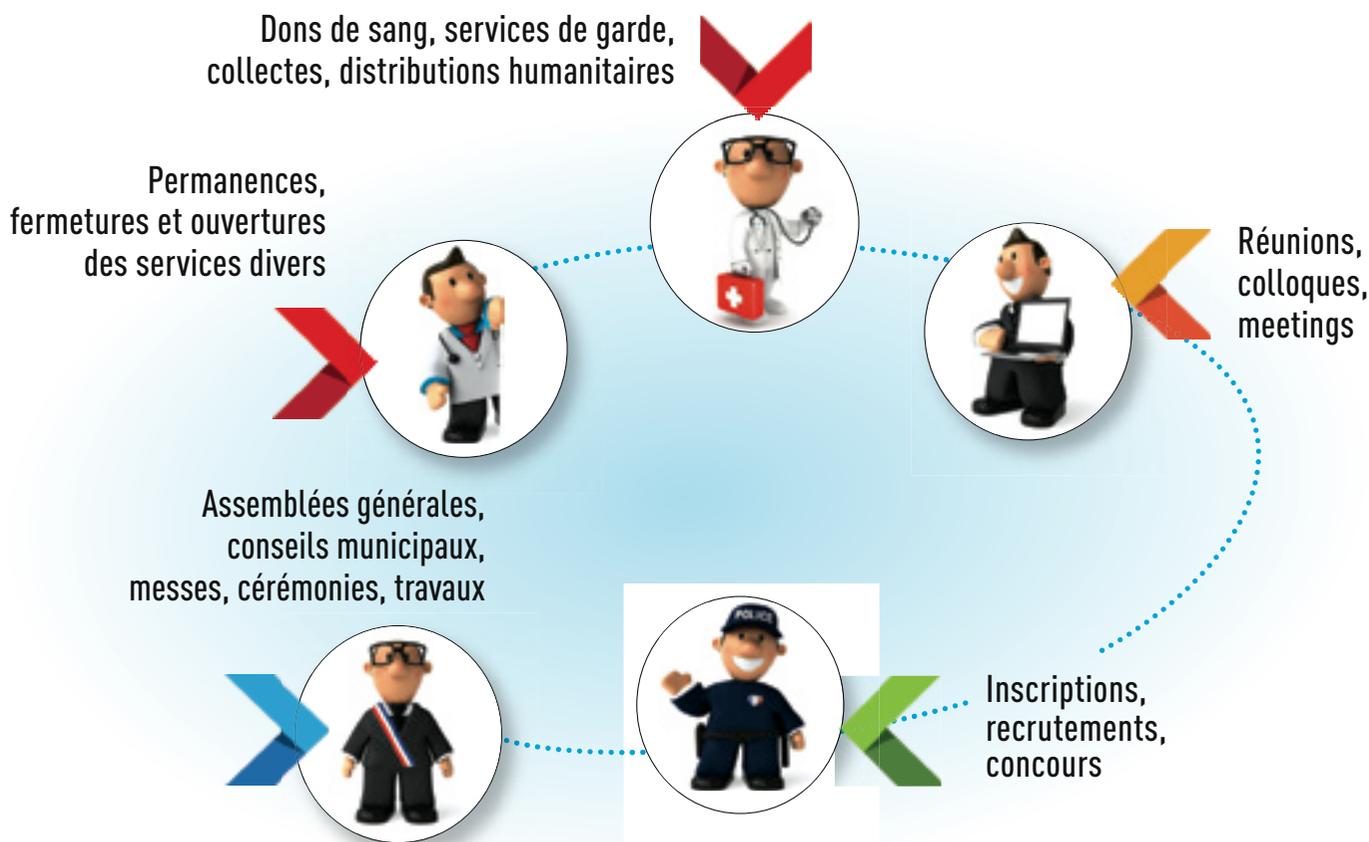
POUR ANNONCER GRATUITEMENT
LES **RENDEZ-VOUS**
DE VOS ASSOCIATIONS
ET COMMUNES



**SERVICE
GRATUIT**

www.icn.corsica/publier-une-info

L'agenda en ligne de votre commune ou de votre association



**POUR COMMUNIQUER
DANS L'AGENDA DE MA COMMUNE**

JE ME RENDS SUR

www.icn.corsica/publier-une-info

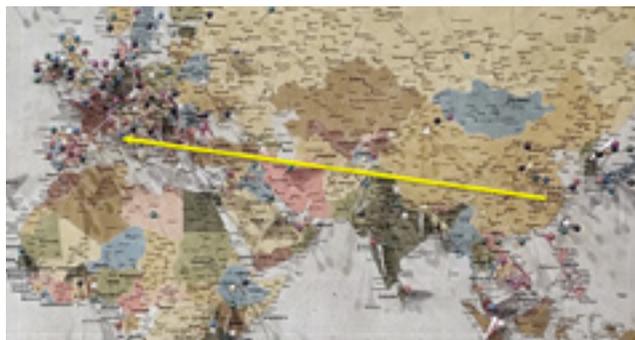


SOMMAIRE

OPINIONS

BAROMÈTRE **CEVIPOF**

REPORTAGE

**COMMENT LES MASQUES SONT ARRIVÉS****UN REFUGE CONFINÉ MAIS PAS DÉSERTÉ**

STÀ IN CASA

POLITIQUE **CARNETS DE BORD**POLITIQUE LA RÉTRO **UN ANNU FÀ**

ANNONCES LÉGALES

P4

« Sans la liberté de blâmer, il n'est point d'éloge flatteur »

P5

C'est par cette citation de Pierre Caron de Beaumarchais, devenue naguère la devise du quotidien national Le Figaro, que j'ouvre cet éditto pour répondre à des amis lecteurs...

Il est vrai que des abonnés à notre journal, ont au cours des mois écoulés, manifesté leur humeur reprochant à notre hebdomadaire d'être devenu excessivement partisan! Certains résiliant parfois leur abonnement ou ne le renouvelant pas, d'autres «blacklistant» nos envois numériques publications ou newsletter.

Certes, nous ne sommes pas un journal engagé ou partisan, un journal d'opinion (s), nous consacrons toute notre énergie à faire ce que nous sommes, un libre journal d'informations politiques et générales, sans oublier notre culture, l'économie, l'environnement, les questions sociales et sociétales et le respect aussi de ce que nous demeurons: des femmes et des hommes de liberté aux opinions aussi diverses que dans la société insulaire.

P6

P8

P9

P10

P12

P13

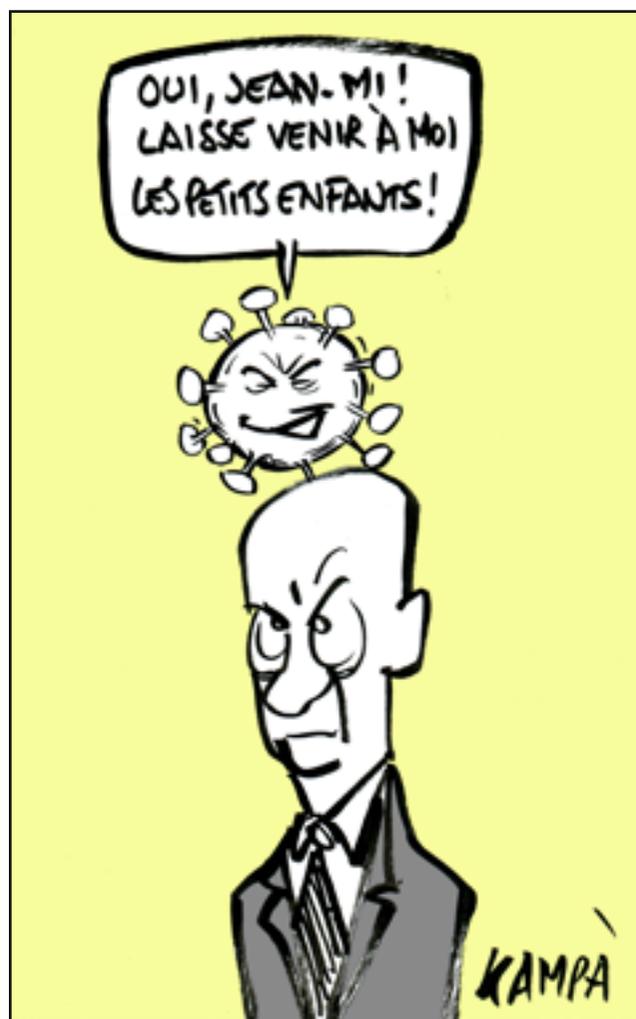
Parfois il est possible que nous ayons eu la «dent dure», mais c'est aussi le corollaire de notre indépendance, sans doute ne sommes-nous pas des thuriféraires des pouvoirs établis. Nous essayons de donner la parole à toutes les organisations politiques, syndicales, professionnelles, bien sûr aux leaders d'opinion et élus; nous ne disposons pas d'une cohorte de collaborateurs et aurions-nous eu des trous dans nos raquettes rédactionnelles? Nous veillerons à être encore plus attentifs dans «l'après» au pluralisme dans nos demandes de contributions.

Parce que nous n'ignorons pas les difficultés de distribution d'ICN Informateur Corse Nouvelle, y compris par le service public de la Poste, nous avons pris des initiatives favorisant le maintien du lien social. Pendant la période du confinement et au moins jusqu'à la fin de l'été, chacun peut télécharger gratuitement et sans engagement chaque semaine notre journal sur notre site internet www.icn.corsica.

Dans le même esprit, nous avons mis en place gratuitement un service permettant la mise en ligne directe d'informations accessible sur notre site: www.icn.corsica/publier-une-info géré directement avec validation dans les deux heures (Voir annonce page 2 de ce numéro). Je renouvelle notre extrême gratitude à tous ceux qui sont restés fermes et demeurent à leurs postes pour servir le bien commun en soignant les malades victimes du Covid-19, ou assurant leurs missions de toutes natures au service de la population de notre Île. Toutes mes pensées vont à ceux qui souffrent et aux familles des personnes disparues. ■

Paul AURELLI

Directeur de la publication

**ICN INFORMATEUR CORSE NOUVELLE™**Directeur de la publication – Rédacteur en chef: Paul Aurelli (06 86 69 70 99) • journal@icn-presse.corsica**BUREAU D'AJACCIO & RÉDACTION**

• Chef d'édition Elisabeth Milleliri • informateur.corse@orange.fr
 • 1^{er} secrétaire de rédaction (Ajaccio) Eric Patris • eric.patris-sra@icn-presse.corsica

BUREAU DE BASTIA 1, Rue Miot (2^e étage), 20200 BASTIA

• Secrétariat Bernadette Benazzi Tél. 04 95 32 04 40 • Annonces légales Albert Tapiero Tél. 04 95 32 89 92

CorsicaPress Éditions SAS

Immeuble Marevista, 12, Quai des Martyrs, 20200 Bastia, Tél. 04 95 32 89 95
 Société locataire-gérante des titres et marques – Principaux associés: PA, AG, JFA, GA, PLO.

IMPRIMERIE AZ Diffusion 20600 Bastia • Dépôt légal Bastia CPPAP 1020 C 88773 • ISSN 2114 009

Membre du SPHR • Alliance de la presse d'information générale
 Fondateur Louis Rioni



DÉCONFINISSEZ-EN!

Plût au Ciel que les grands qui président à nos destinées en viennent très bientôt à cesser de déconfiner à nos dépens! Il est plus que temps de reléguer dans les méandres de circonvolutions cérébrales fumeuses d'où, moment d'égarement, ils étaient sortis, des communiqués cacophoniques relayés par les chœurs de l'Armée blanche et virginal de Matignon et la manécanterie des Petits rossignols vautés sur les perchoirs de BFMTV. Le tout avec pour seuls résultats d'ajouter à nos angoisses les effets laxatifs de leurs trilles et, fatal corollaire, de susciter un phénomène de rebond dans la non moins angoissante pénurie de papier crépon.

Se peut-il que nos puissants, pourtant éclairés par la science et la glose des cohortes de conseillers cachetonnant à longueur d'ondes sur les chaînes TV, ne puissent pas comprendre que l'épidémie de Covid-19 suffit amplement aux malheurs qui frappent le pays? Et ce sans qu'il soit besoin d'y adjoindre, en prime, un remède qui ressemble, à s'y méprendre, à un traitement par le mépris... Faudra-t-il que ce dragon du mal, que l'on dit chinois et capricieux en diable, après avoir vidé nos Ehpad des octogénaires et nonagénaires, s'emploie désormais à étêter la tranche d'âge des 65 ans et à écrémer la génération biberon? Peut-être alors les décideurs comprendraient-ils que ce coronavirus ne respecte rien. Pas plus ceux qui marchent que ceux qui suivent, dociles. Ni ceux qui traînent les pieds dans des charentaises en faisant valoir leurs droits de retrait. Pas même les nantis qui, ayant retrouvé les chemins de l'exode de leurs aïeux, pensent que la mort ne saurait être au rendez-vous à Hendaye, Périgueux, Calvi, ou Samarcande...

À enfouir sa tête dans le sable pour ne pas avoir à affronter les tristes réalités de la vie, l'autruche s'expose au péril d'exhiber les parties les plus intimes de son anatomie en des dessous plus douteux qu'affriolants. Surtout si le vent se mêle d'ébouriffer ses plumes. Or, dans «l'après» de cette année 2020, vent du boulet, vent de fronde ou vent de l'histoire, Éole soufflera sur les cendres. Avec tous les risques d'un éventuel départ de feu.

Refuser de vouloir prendre en compte les principales données d'un problème n'a jamais permis d'aboutir à une solution satisfaisante. Assez de verbiages et de galimatias, de chiffres alignés en des bilans quotidiens, de déclarations de principe, d'authentiques faux-fuyants, de vrais faux-culs enrobés dans de seyants vertugadins, de vérités travesties sous des masques désempérement invisibles, d'excuses et d'alibis filandreux, de dénégations de bac à sable: «C'est pas moi, maîtresse, c'est l'autre. Il fait rien que d'm'embêter...» Ne sommes-nous pas en guerre? Il y a dans nos régions des femmes et des hommes, de tous âges, actifs ou retraités, professeurs et étudiants, soignants, pompiers, policiers, agriculteurs, employés de supermarchés, boulangers, routiers, professionnels ou bénévoles qui portent à bout de bras le pays. Bruns ou blonds, yeux noirs ou d'améthyste, exposés en première ligne, ils n'attendent de vous que de la poudre et des balles et pensent à l'instar de leurs ancêtres englués dans une guerre de tranchées: pourvu qu'ils tiennent promesse à l'arrière... ■

Paulu-Santu MUSÈ-PUGLIESI

Virusulitudini

Cuntinueghja u cunfinamentu, cù più o menu cunsequenzi nant'à l'umori è a menti di l'uni è di l'altri. Ma, i sperti psicologi sò tutti d'accusentu pà fà ssu custatu: ùn c'hè nulla di peghju cà di campà ssa stonda inedita solu solu. Ancu s'elli ci poni essa tinsioni in famighja o trà amichi sarrati trà quattru muri, l'interazioni suciali fermari un bè pà l'equilibriu di tuttu ognunu. Par disgrazia, i parsoni chì si ritrovani isolati t'ani di più risichi di sviluppu pà ideji neri è d'essa tocchi da a diprissioni. Hè par quissa ch'ellu ci voli à mantena, puru s'elli sò virtuali, i cuntatti suciali grazia à i reti, i mails, i missaghji è i chjami telefonichi. Un affari abbastanza evidenti à dì, ma nant'à chì c'hè bisognu à incalcà più cà mai. U scopu: ùn lacà à nimu imprighjunassi inde u so spiritu è cascà inde una trap-pula nera... È si sà chì sta prublematica vali ancu di più pà i nostri vechji, chjosi in casa soia o inde i stabilimenti medicalizati. S'è u governu hà soca pinsatu, in un prima tempu, à prulungà u cunfinamentu pà ssu publicu dittu «più debbuli» aldilà di l'11 di maghju, hà dicitu infini di rinculà nant'à stu puntu, pà ricusà una stigmatizzazioni di ssa parti di a pupulazioni, cù tutti i danni chì una dicitu simuli avaria pussutu inghjinnà. In fin di simana scorsa, u Prima ministru hà dunqua annunziatu chì i diritti di visiti sò oramai allargati inde l'Ehpad, ma inde cundizioni assai assai limitati. «Si farà à a dumanda di u residenti, cù micca di più di dui parsoni di a famighja, sottu à a rispunsabilità di i direzzioni di i stabilimenti, chì duvarani di à a famighja quand'ella sarà pussibili è in chì cundizioni. Ùn si pudarà tuccà a parsona, essa in cuntattu fisicu», hà pricisatu Edouard Philippe. Spirendu chì sta crisa sanitaria mundiali, vistu ch'ellu ci voli oramai à campà cù u Covid-19, ùn sarà micca dinò un drama umanu, cù ghjenti ch'è no avariamenti lacatu mora, micca par via di u virus ma di sulitudini... ■ Santu CASANOVA

Le monde d'après

Un discours présidentiel pour ouvrir la semaine, une conférence sans presse du Premier ministre et du ministre de la Santé pour la conclure.

Un point presse dominical où Édouard Philippe et Olivier Véran exposent les grandes lignes, d'horizon, du plan qui nous conduira vers «l'étape suivante, le prochain défi», le déconfinement progressif, dès le 11 mai prochain. «L'exercice de clarté, de transparence et d'explication de ce que nous vivons» des deux conférenciers est périlleux. Chaque mot est prononcé pour ne pas inquiéter davantage, créer de faux espoirs. Pourtant, chaque regard croisé entre ces deux ministres fait passer beaucoup de choses sur leurs propres incertitudes ou tâtonnements.

Outre la possibilité donnée à certains commerces de rouvrir et surtout aux familles de pouvoir revoir sous conditions leurs aînés confinés dans les Ehpad, nous n'avons rien appris de plus de ce que nous savions déjà. Et il était évidemment illusoire d'espérer en apprendre plus sur notre avenir.

De cette conférence sans relance journalistique, sans dialogue, je ne retiens que deux phrases.

«Nous allons devoir vivre avec ce virus» est la première. Des mots qui provoquent mon inquiétude quant à la gestion dés/organisée de la nation pour lutter contre ce virus. Une phrase qui peut aussi à tout moment décupler la peur d'être à l'origine de la contamination de parents, enfants, amis ou simples inconnus si la stratégie des trois éléments décidée par le gouvernement (gestes barrières, tests et isolement des personnes testées positives) ne suffisait pas à nous protéger. «Ce ne sera pas la vie d'avant» est la seconde. Elle, je ne veux pas la confondre avec un «c'était mieux avant» mais je souhaite, au contraire, la fonder dans un possible. Celui de pouvoir marcher individuellement ou collectivement sur une route où chaque voie professionnelle, économique, politique sera empruntée en mesurant l'impact de nos décisions, en faisant des choix plus soucieux, plus respectueux des êtres et moins centrés sur la quête d'avoirs et de pouvoirs.

Deux petites phrases tirées de deux insipides heures de conférence. L'une qui nous rappelle l'insuffisance humaine et sa finitude, si difficiles à accepter. L'autre pour, durant ce confinement, faire l'inventaire de ce qui n'est plus voulu, prendre ce temps donné par un virus pour imaginer ou rêver d'un monde d'après qui ne soit pas construit sur de vaines promesses, qui ne soit pas pire que le monde d'avant. ■ Dominique PIETRI

CEVIPOF

LA CONFIANCE DES CITOYENS À L'ÉPREUVE DU COVID-19



Début mars, le Cevipof, centre de recherches politiques de Sciences Po, publiait les résultats de la « vague 11 » de son Baromètre de la confiance politique * (in : ICN 6812).

Les personnes interrogées à cette occasion en février -en France, mais aussi en Allemagne et au Royaume-Uni- ont à nouveau été sondées entre le 2 et le 15 avril afin d'évaluer l'impact de la crise liée au Covid-19 sur leurs jugements. Cette « vague 11 bis » confirme que l'érosion de la confiance est plus sensible chez les Français que chez leur voisins

Interrogés sur leur état d'esprit, 32 % des Français sondés évoquent la méfiance (+ 2 points par rapport à février), 28% la morosité (+ 6 points) et 27% la peur (+ 17 points, soit 6 points de plus qu'à l'époque des attentats de janvier 2015), tandis que ce sentiment progresse de 9 points en Allemagne et de 18 points au Royaume-Uni.

En hausse, en revanche, la perception négative de la mondialisation : 65% des sondés français jugent que leur pays devrait « se protéger davantage du monde » (+ 9 points), 75% estimant qu'il « faudra à l'avenir mieux contrôler les frontières » et 45 % veulent que « le système capitaliste soit réformé en profondeur » (+ 6 points par rapport à février tandis que 55% des sondés allemands et 43% des sondés britanniques partagent cet avis.

Quoique toujours attachés à la démocratie et à un parlement élu [76% contre 34% de favorable à un régime où le pouvoir serait exercé par « un homme fort qui n'a pas à se préoccuper du parlement ni des élections »] les sondés français estiment cela dit à 44% qu'il vaut mieux « moins de démocratie et plus d'efficacité ». Cette opinion est en hausse de 3 points par rapport à la vague précédente. Concernant le niveau de confiance accordé à certaines organisations, les hôpitaux sont plébiscités en France avec 87% de confiance, leur plus fort taux jamais atteint depuis la mise en place du baromètre.

Le jugement sur l'attention que les responsables politiques portent aux aspirations des citoyens est en légère amélioration mais reste sévère chez les Français : 77% estiment que leur avis n'est pas pris en compte [-3 points par rapport à février] contre 46% en Allemagne et 49% au Royaume-Uni. Les sentiments majoritairement éprouvés à l'égard du gouvernement restent l'inquiétude et la

colère, singulièrement chez les sondés français : 67% et 53% contre, respectivement, 45% et 29% en Allemagne et 60% et 33% au Royaume-Uni.

Sur la question de savoir si, dans le but de rétablir la justice sociale, il est souhaitable de prendre aux riches pour donner aux pauvres, les Français répondent oui à 64%, mais leurs voisins sont encore plus catégoriques : 69% au Royaume-Uni et 75% en Allemagne.

Les Français, par ailleurs, expriment une défiance plus marquée à l'égard de la science : ils ne sont que 39% à estimer qu'elle apporte à l'homme plus de bien que de mal, quand ce sentiment recueille 49% chez les Allemands et 56% chez les Britanniques. Il y a cela dit un consensus s'agissant d'adhérer à l'affirmation selon laquelle « chercheurs et scientifiques sont des gens dévoués qui travaillent pour le bien de l'humanité » : de 82% en France et en Allemagne jusqu'à 85% au Royaume-Uni. Invités à dire si, à leur sens, la crise sanitaire a renforcé la solidarité entre concitoyens, les Français estiment à 58% que c'est le cas, mais cette conviction est plus forte chez les Allemands [70%] et surtout les Britanniques [81%]. Pour évaluer la gestion de cette crise par le gouvernement, les sondés français ont la dent plus dure que leurs voisins. S'agissant de choisir les termes les plus adaptés pour qualifier cette gestion, 38% pointent l'impréparation [26% en Allemagne, 33% au Royaume-Uni]; 31% l'incompétence [contre 12% et 16%]; 24% le manque de transparence [12% et 8%] et 21% l'irresponsabilité [contre 6% et 10%]. Aussi est-ce en France qu'on adhère le plus à l'idée qu'il y a des fautes de gestion de la part des membres du gouvernement [80% contre 64% en Allemagne et 74% au Royaume-Uni] et que le gouvernement devra rendre des comptes : 84% contre 71% et 61%. ■ PMP

* mis en place depuis 2009 il est réalisé par Opinion Way, pour le Cevipof et le département d'économie de Sciences Po, en collaboration avec l'institut Montaigne, la Fondation Jean-Jaurès, la Fondapol et Terra Nova.

REPORTAGE

COMMENT LES MASQUES SONT ARRIVÉS EN CORSE



Alors que «la guerre des masques» fait rage, qu'à l'international on s'arrache – en dollars et en cash – les chargements à même le tarmac des aéroports, la Collectivité de Corse a reçu la plus grande part de sa commande de 2 millions de masques. À la clé de cette opération, réalisée quasiment à prix coûtant (le principal surcoût étant dû au transport), un entrepreneur originaire de Corse dont Gilles Simeoni a tenu à citer le nom lors de la remise du premier chargement: Jean-Pascal Fix.

À l'échelle de la Corse, on est quasiment face à une forme d'exploit, qui n'a été possible que grâce à l'intervention d'un entrepreneur insulaire qui a su faire le lien entre deux continents. La carrière professionnelle de Jean-Pascal Fix n'est pas simple à résumer. En substance, nous dirons – au risque de quelques erreurs ou raccourcis – qu'il l'a commencée en Corse au sein d'une régie publicitaire qui avait notamment en charge la pub du mensuel *Kyrn* et différents hebdomadaires locaux, dont l'*Informateur Corse*. En 1990, il crée un magazine au Vietnam. C'est là qu'il rencontre des hommes d'affaires chinois et s'intéresse à ce pays immense et fascinant. «*Mon objectif n'était pas l'import-export. Ce que je souhaitais, c'était faire connaître nos produits, notre savoir-faire, réaliser un pont entre ce pays et le nôtre en favorisant l'importation de produits français.*» Son mentor, R. Flamand, lui a permis de rencontrer les membres de la famille Badin Defforey, fondateurs du groupe Carrefour, de lancer la création d'un centre commercial, suivi d'autres. Des bureaux, à Canton notamment, toute une équipe et, parce que c'est indispensable dans le développement du commerce, beaucoup de partenariats noués, beaucoup de rencontres, tout un réseau tissé. Ce nécessaire réseau qui a permis la commande et la fabrication rapide de masques à destination de la Corse. Régie publicitaire [Avanti], développement commercial, édition, agroalimentaire, immobilier [sur Porto-Vecchio, sa société vient d'offrir le terrain pour la création de la première école catholique sur le territoire], préparation de 6000 plateaux repas par jour à destination des personnes âgées sur Paris [Saveur et vie], ses activités sont diverses mais ce qui l'anime sont des valeurs de partage et d'entraide.

S'il partage aujourd'hui l'essentiel de son temps entre Paris et la

Chine, Jean-Pascal Fix reste attaché à son île d'origine, où ses parents résident. Discret, ce père de cinq enfants n'aime pas trop de parler de lui. «*Il n'était pas important que mon nom soit communiqué, souligne-t-il. C'est un travail d'équipe, celui de mes équipes en France comme en Chine, et de tous ceux qui m'ont aidé, dont il faut saluer l'extrême mobilisation*. Si tout ça a été fait, c'est parce qu'il y avait le sentiment de réaliser une mission d'intérêt général. Quand on est issu de cette terre, où que nous nous trouvions dans le monde, nous ne restons pas insensibles à l'appel de notre peuple. Pour soutenir les personnels soignants, pompiers, forces de l'ordre, mais aussi transporteurs qui œuvrent chaque jour pour aider à surmonter cette crise.*»

Il n'en reste pas moins que l'opération entre la Chine et la Corse ne fut pas facile à mener! Jean-Pascal Fix avait proposé également son aide aux instances nationales. Sans réponse. Celle de Gilles Simeoni, le 25 mars dernier, a été immédiate. «*L'opération a été rapidement lancée. Mais la demande internationale n'a jamais été aussi grande. Tous les pays du monde se livrent une lutte acharnée: ce fut un parcours semé d'embûches. Nous avons réussi grâce à la mobilisation obstinée des services de la CdC et de ceux de la préfecture et du préfet Franck Robine. Grâce à eux nous avons pu mobiliser les entreprises Air France et CEVA Logistic du groupe CMN/CGA au plus haut niveau.*» Mais il a fallu d'abord trouver des fabricants: «*Les grands du secteur ont un carnet de commandes saturé et il est très difficile, en Chine, de travailler en direct avec des usines. Elles ont toutes un réseau d'agents. C'est à cette étape que les «guanxi» ** sont primordiaux. Nous avons fait le tour de l'ensemble de nos relations pour identifier des fabricants sérieux, toucher leurs actionnaires et rédiger au plus vite un contrat d'ap-*

Jean-Pascal Fix avait proposé également son aide aux instances nationales. Sans réponse. Celle de Gilles Simeoni, le 25 mars dernier, a été immédiate.



Photos DR

« Ce n'est rien à côté de ce que font les médecins et personnels soignants tous les jours. Il me paraît important de noter que depuis des années ils se plaignaient du manque de moyens. Par faute de masques, 3 000 d'entre eux sont morts du coronavirus dans le monde. Au service des autres, qu'honneur leur soit rendu ! »

« Et voilà, alors que les masques passent avec succès la douane et qu'Air France a mis spécialement à disposition de CEVA un avion au départ de Shanghai, que le pilote est diagnostiqué positif au Covid 19 ! »

provisionnement. Étant donné l'urgence de la situation, il a fallu faire preuve d'une extrême réactivité, mobilisant notre équipe de six personnes 24 h sur 24, sur les deux continents. Nous avons donc passé la commande en notre nom, avec nos propres fonds, avant même que la CdC n'ait signé le bon. Plus d'un million de masques étaient fabriqués le 30 mars avant qu'un seul denier public n'ait été engagé. »

Vint ensuite la délicate question de l'accord d'exportation. Impossible de passer outre la bureaucratie chinoise, elle-même soumise à la pression internationale après plusieurs scandales d'exports de qualité douteuse. « S'adapter aux ordonnances gouvernementales n'a pas été chose aisée et ce d'autant que les réglementations relatives à l'export ont changé plusieurs fois en deux semaines. Il a fallu travailler, comprendre, rédiger en trois langues – chinois, anglais, français. Ceci fait, les colis en règle étaient encore à 8 000 km de notre île. Et voilà, alors que les masques passent avec succès la douane et qu'Air France a mis spécialement à disposition de CEVA un avion au départ de Shanghai, que le pilote est diagnostiqué positif au Covid 19 ! L'avion est resté cloué au sol le temps de trouver un remplaçant. Il décollera une semaine plus tard en direction de Roissy. » Ces masques sont destinés prioritairement à « équiper les personnels soignants et toutes les personnes engagées dans la lutte contre le Covid-19 dans les hôpitaux, centres de lutte contre le Covid-19, établissements sociaux et médico-sociaux, ainsi que dans les cabinets médicaux et l'ensemble des professions médicales ou soignantes ; mais également les associations de lutte contre la précarité et l'ensemble des personnes qui pourraient être particulièrement exposées au virus dans le cadre de leur activité professionnelle... » précise la CdC dans un communiqué. Elle se

propose, afin de garantir la continuité du service public, de fournir aussi en masques chirurgicaux les communes et les communautés de communes du rural et de la montagne qui n'ont pu acquérir leurs propres stocks et a pris contact avec les chambres de commerce et des métiers, pour déterminer quelles professions en relevant pouvaient être plus particulièrement concernées.

« La réussite de cette opération démontre qu'en des temps troublés comme ceux que nous vivons, depuis l'union des instances au plus haut sommet de l'État en passant par les responsables de collectivités ainsi que leurs administrations, jusqu'à la société civile anonyme, il est possible d'accomplir de belles choses. Et ce n'est rien à côté de ce que font les médecins et personnels soignants tous les jours. Il me paraît important de noter que depuis des années ils se plaignaient du manque de moyens. Par faute de masques, 3 000 d'entre eux sont morts du coronavirus dans le monde. Au service des autres, qu'honneur leur soit rendu ! »

Alors, quelles pourraient-être, selon Jean-Pascal Fix, les conséquences de cette pandémie au plan mondial ? « Comme dans tout malheur, ce sont les plus fragiles – individus, entreprises ou états – qui subiront les conséquences les plus lourdes. La crise du Coronavirus risque d'exacerber les différences et ce serait dramatique. Sans doute sera-t-il bon de sortir des rentabilités à court terme pour aller vers plus de solidarité, moins de dividendes mais plus d'investissements. Les banques centrales des principales grandes puissances (USA, Chine, etc.) vont injecter de l'argent pour soutenir l'économie. Au plan européen, le soutien de la BCE aux pays les plus en difficulté ne peut se traduire par un prêt visant à les endetter encore plus... »

Un vœu pieux ? Qui peut savoir... ■ Claire GIUDICI

* M. Pinelli, M. Olivieri, Mme Cesarini à la CdC, M. Rossi au Trésor public, Jacques Gérault, Grégoire Daude, Laurent Fontaine, Margaux Weber (CEVA, groupe CMN/CGA) Jean Casta, Miriem Touissi d'Air France, Linman, Wang Dafu, Xu Li Jun, Allan Ma, Sam Lin en Chine, Chris Diot, Laurent Bonnissieu et encore beaucoup d'autres dont l'abbé Frédéric Constant et Gilles Risso.

**Le guanxi peut se définir comme « une orientation de l'esprit qui conduit à mobiliser les réseaux de relations dès lors qu'on se trouve face à un problème »

PROTECTION ANIMALE

UN REFUGE CONFINÉ MAIS QUASI DÉSERTÉ

Au refuge de Caldaniccia, à la sortie d'Ajaccio, nombre de parcs se sont vidés.

Pendant cette période de confinement, afin de ne pas pénaliser ces animaux qui ont bien souvent connu un début de vie difficile, le refuge a en effet confié la grande majorité des chiens qu'il accueille à des nounous.

Un système qui a permis de booster les adoptions.

Si plus de la moitié de l'humanité est aujourd'hui contrainte de rester chez elle afin de lutter contre l'épidémie de Covid-19, cette période étrange pourrait presque ressembler à des vacances pour certains de nos amis à quatre pattes. Bien connu des amoureux des chiens, le refuge de Caldaniccia, situé à la sortie d'Ajaccio, a vu ses parcs se vider petit à petit depuis le début du confinement. Il faut dire qu'une semaine avant la mise en place des mesures de restriction de circulation, afin de protéger ses deux employés, le refuge avait déjà fermé ses portes au public. Pour ne pas pénaliser ses pensionnaires qui ont l'habitude d'être promenés tout au long de l'année aux abords du refuge et même plus loin, avait alors été lancé un appel pour placer le maximum de chiens en familles d'accueil. Un appel entendu par de nombreuses «nounous» qui se sont portées volontaires pour choyer ces animaux que la vie n'a pas toujours gâtés.

«Cela nous a donné un travail monumental car il a fallu répertorier où se trouve chaque chien, mais cela nous permet d'en faire la promotion sur les réseaux sociaux et d'en savoir plus sur chacun d'entre eux, ce qui est d'une grande aide», sourit Evelyne Esteban, la responsable du refuge, en soulignant que quand un chien arrive à Caldaniccia, bien souvent, on ne sait pas beaucoup de choses sur son passé et son comportement, qui parfois peut être très différent lorsqu'il se retrouve loin de son petit parc. Après des familles d'accueil, les responsables du refuge ont ainsi déjà pu récolter de précieuses informations: si un animal est propre, s'il peut rester seul à la maison, ou encore s'il s'entend avec ses congénères ou tolère les chats. Des éléments qui permettront de placer au mieux chaque chien en fonction de son caractère et des profils de potentiels adoptants. «Mais beaucoup, ces chiens sont aussi partis en famille d'accueil avec option adoption», glisse la responsable du refuge en complétant: «Et puis certaines familles se sont aussi servi de leur réseau pour faire adopter leurs protégés». Au point qu'en tout, grâce à la précieuse aide de ces familles d'accueil, ce sont au moins déjà 15 chiens qui ont trouvé un foyer. «On n'a jamais eu autant d'adoptions!», se réjouit Evelyne Esteban dont le téléphone n'arrête pas de sonner toute la journée pour de nouvelles



demandes. «En temps normal, les portes du refuge sont parfois un obstacle que certaines personnes ont du mal à franchir. Là, grâce aux informations, aux photos et aux vidéos fournies par les familles d'accueil, nous avons pu mettre nos pensionnaires en valeur. Ce système a permis de faire adopter pas mal de chiens qu'on n'aurait pas fait adopter en temps normal», reprend-elle, en précisant que la directive gouvernementale prévoyant une autorisation de déplacement pour adopter un animal, a également facilité les choses ces derniers jours, car des demandes émanent parfois de l'autre bout de la Corse.

«Nous avons grand espoir de placer un maximum de chiens qui sont partis pour le temps du confinement. Nous avons un peu peur pour ceux qui vont y revenir à la fin de cette période, même si on en saura plus sur eux», dit-elle, en dévoilant par ailleurs qu'en cette drôle de période, beaucoup moins de chiens sont arrivés au refuge qu'en temps normal. Aujourd'hui, seuls une dizaine de pensionnaires sont toujours au refuge. «Ce sont des chiens un peu plus difficiles à placer en famille d'accueil, de grand chiens de chasse ou qui n'aiment pas trop les autres chiens», indique encore Evelyne Esteban.

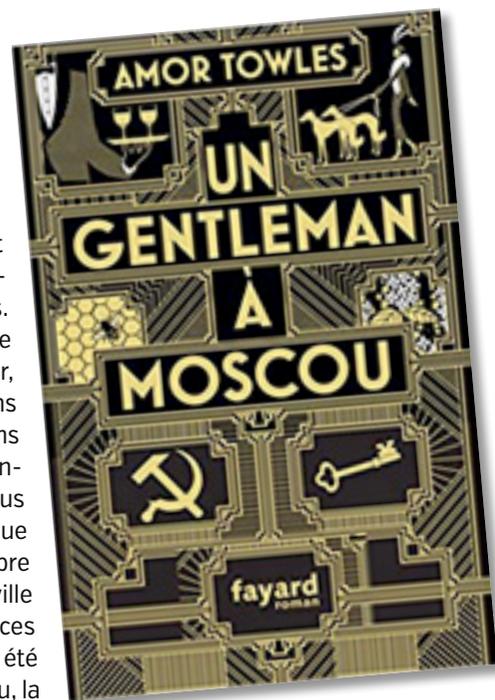
Et grâce à ce système d'accueil, les deux employés qui continuent à venir chaque jour au refuge peuvent s'occuper différemment des chiens qui n'ont pas eu la chance de partir. «Ils en profitent pour passer plus de temps avec eux, les câliner ou encore jouer avec eux», détaille la responsable du refuge. De quoi leur donner à eux aussi, un peu de répit. ■ Manon PERELLI

LIRE

Un gentleman à Moscou

En juin 1922, Alexandre Ilitch Rostov (Sasha, pour ses intimes) comparaît devant le comité exceptionnel du commissariat du peuple aux Affaires internes. S'il fait montre d'une certaine désinvolture au moment de répondre de ses « crimes » [avoir commis 9 ans plus tôt un poème dont la teneur est jugée subversive], il n'encourt pas moins une peine de mort. Il échappe pourtant au peloton d'exécution et se voit appliquer une sentence pour le moins originale: il est assigné à résidence au Metropol, le plus prestigieux hôtel de Moscou, où il avait déjà ses habitudes. Il ne devra pas en franchir le seuil sous peine d'être immédiatement passé par les armes. S'il est sans doute moins pénible d'être coincé dans un palace que dans un studio de 20m², le confinement du comte Rostov va durer 30 ans. Trois décennies durant lesquelles il va explorer, littéralement de fonds en comble, ce bâtiment qu'il croyait si bien connaître mais dont certains aspects lui étaient jusqu'alors inconnus. Il y nouera des amitiés qui auparavant lui auraient sans doute paru très improbables, côtoyant indifféremment le personnel comme les diplomates étrangers, artistes, nouveaux dirigeants de son pays qui fréquentent le Métropol, dispensant à tous la même inaltérable courtoisie relevée d'une touche d'humour. L'aristocrate un brin fantasque deviendra une sorte de d'indispensable génie du lieu et, sans quitter sa cage dorée, vivra nombre d'aventures tout en étant le témoin privilégié des mutations que connaîtront son pays et cette ville qui lui est si chère, au cœur de laquelle il se tient, tout en étant coupé de ses bruits, ses ambiances et ses parfums. Troisième ouvrage de l'auteur américain Amor Towles [mais le deuxième à avoir été traduit en français] *Un gentleman à Moscou* réussit le tour de force de démontrer que l'inattendu, la fantaisie se trouvent parfois au détour d'un couloir. Et que la joie de vivre peut fort bien s'épanouir sous un toit mansardé. ■ EM

Paru initialement chez Fayard, puis réédité dans la collection du Livre de poche. Disponible également en versions numériques mais aussi audio



Ùn hè ancu detta a messa

Forse u sicondu libbru di Pedru-Felice Cuneo-Orlanducci ùn s'assumiglia tantu à una scelta faciuli in 'ssi tempi malandati di pandemia. Si cerca l'aligria in 'ssu raccogliu di 25 nuvelle ci conta i destini di parechji disgraziati, tutti cundannati o tribulati sia da a malasorte, a guerra o u putere. Ùn si pò mancu nigà chi ogni nuvella ci porta a so soma di guai, d'addisperu... Poc'imprega l'epica, u fatu spietatu mina i parsunaghji, sempri soli à scumbatte di pettu à ciò chì si pò incuntrà di peghju.

Ma 'ssi turmenti ci sò cuntati incù paroli scelti, un sensu acutu di l'umanità è di ciò ch'è edda aspetta, di ciò chì brusgia ind' u cori di ogni cristianu. È, soprattuttu, ogni rumanzettu ci muscia una chjarura. Chjuca, trimulente, ma presenta quantunque, ci ramenta chè ancu quandu s'hè spentu l'ultimu sperà, ùn hè detta a messa. ■ EP

Chaque nouvelle est suivie de son adaptation en français par l'auteur. Paru chez Scudo éditeur



VOIR/REVOIR

Defiance

Face à l'imminence d'une destruction de leur système solaire, Votanis, des extra-terrestres n'ont eu d'autre solution que d'embarquer sur des arches à destination de la Terre pour y demander asile. Suite au rejet des Terriens, une longue guerre a éclaté, avec, entre autres effets, une modification radicale de la faune et la flore terrestres. Joshua Nolan a combattu dans les rangs terriens avant de sauver et d'adopter une jeune votane, Irisa, et de changer de vie. En quête d'une terre promise, le père et la fille font halte dans la ville de Defiance, fondée sur les ruines de Saint-Louis par des Terriens et des Votans qui ont pris le pari de cohabiter en paix. Tâche d'autant plus ardue que malgré les bonnes volontés, certaines plaies ne sont pas encore pansées. Outre des tensions résiduelles entre humains et aliens, il faut aussi compter avec les vieux antagonismes qui existent entre les six espèces qui composent le peuple Votan, ainsi qu'avec les systèmes de castes qui régissent certaines de ces espèces. Si Defiance représente un espoir, une nouvelle voie, si nombre de ses enfants, terriens comme votans, n'ont jamais connu d'autre monde que cette nouvelle version de la Terre et se côtoient depuis leur plus jeune âge, certains préjugés raciaux ou sociaux ont la vie dure. De plus, d'autres communautés, exclusivement terriennes ou votanes, ne voient pas d'un bon œil ce nouvel idéal de société. Nolan et Irisa ne vont pas tarder à vérifier que si les combats ont officiellement cessé, la guerre n'est pas encore finie. Une série SF avec des notes de western, qui rompt avec l'archétype de l'alien venu pour envahir et dominer et renvoie à la questions des migrations, notamment celles liées à des conditions climatiques. Elle pose aussi la question de la difficile naissance d'une culture, d'une identité et d'une histoire communes, dans un « monde d'après ». ■ EM

Les 3 saisons sont disponibles sur plusieurs plateformes. Defiance a également donné lieu à la création d'un MMO (www.defiance2050.com/fr)



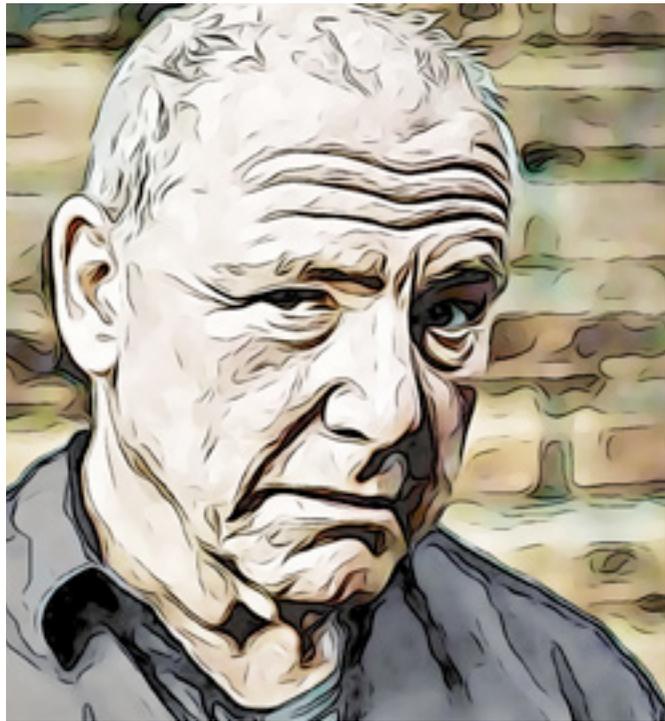
CARNETS DE BORD

LES SENIORS, LES ÉLECTIONS MUNICIPALES ET LA VIE D'AVANT

par **Béatrice HOUCHARD**

Journaliste successivement à *La Nouvelle République* du Centre-Ouest, *La Vie*, *Le Parisien*, *Le Figaro* et *L'Opinion*. Spécialiste de politique, passionnée de cyclisme et d'opéra.

Auteur notamment de
À quoi servent les députés? (Larousse, 2008),
Le Fait du Prince (Calmann-Lévy, 2017),
Le Tour de France et la France du Tour (Calmann-Lévy, 2019).



ONS

Ouf. Les seniors ne resteront pas obligatoirement «confinés» après le 11 mai. On respire. On est passé d'un discours à l'autre. Dans son «adresse aux Français», le 13 avril, Emmanuel Macron déclare: «Les personnes âgées, les plus vulnérables, celles souffrant de maladies chroniques, devront agir avec prudence et rester chez elles dans un premier temps». Mais, quatre jours plus tard, le discours a changé et l'on indique à l'Élysée: 1/ qu'on en appellera «à la responsabilité individuelle»; 2/ Qu'il n'y aura «pas de discrimination».

Ce n'est pas la première fois que le président de la République lance, directement ou par voie de presse, un ballon d'essai pour tester les réactions et atténuer ensuite certaines décisions. Ainsi, quand avaient fuité de l'Élysée des rumeurs sur un confinement prolongé jusqu'à fin mai, c'était pour finalement en arriver à la date du 11 mai. Cette fois, les réactions ont été quasi unanimes et pas seulement venant des plus de 65 ou 70 ans. Pas non plus uniquement de la part de personnalités ayant leur rond de serviette sur les chaînes d'information. Au standard de la présidence de la République, ce sont des citoyens âgés qui ont laissé des messages inquiets ou indignés.

Quelle drôle de décision ç'eût été! Et quel fâcheux précédent, sans même parler des recours juridiques possibles pour discrimination par l'âge. Bien sûr, les plus âgés sont les plus touchés par le Covid-19: les plus de 65 ans représentent, en France, 69% des personnes hospitalisées et 89% des morts. Chez les plus de 75 ans, les chiffres sont respectivement de 47% et 71%. On sait bien, dans quasiment toutes les maladies, que l'âge est un facteur de risque. Mais après tout, les médecins ont repéré d'autres vulnérabilités: les personnes obèses, celles qui souffrent de diabète ou d'hypertension sont également «à risques». Allait-on pour autant décider de confiner tous ces citoyens? Et comme il y a près de 56% de décès chez les hommes, allait-on demander aux hommes de rester chez eux? Aux États-Unis, les noirs sont davantage touchés que les blancs, autre source funeste de possible discrimination.

Bonne décision aussi parce qu'il n'y a pas que les risques du Covid-19. Il y a les risques du confinement lui-même, dans l'hypothèse

où il durerait. Deux mois, c'est déjà très long pour toutes les catégories de population. Le confinement entraîne chez les plus âgés des risques importants: dénutrition, fonte de la masse musculaire [propice aux fractures du col du fémur], tristesse, dépression. Dans les Ehpad, on commence à signaler des cas de personnes très âgées qui, enfermées dans leur chambre sans avoir reçu de visite depuis cinq semaines, se laissent aller et, comme on dit, «décrochent» et se laissent mourir à petit feu. Heureusement, sous conditions, les visites ont pu reprendre depuis le 20 avril. À l'heure des bilans sur la surmortalité dans les Ehpad, on constatera probablement que le Covid-19 n'aura pas été le seul meurtrier. On aura peut-être, collectivement, un peu honte.

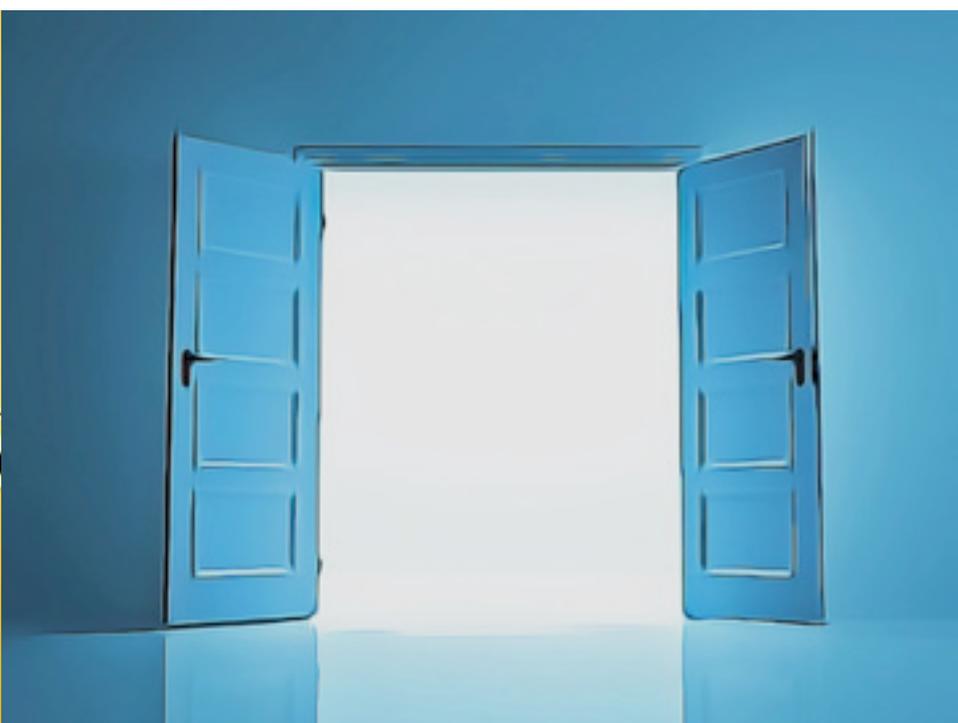
En appeler à la responsabilité personnelle était le plus raisonnable. C'est mieux que l'infantilisation. Les plus âgés se connaissent bien. On peut leur faire crédit d'une expérience certaine et d'une relative sagesse. Les plus fragiles savent qu'ils ne doivent pas s'exposer. Ils ne se rueront pas dans le métro parisien ou dans les lieux trop fréquentés, au moins dans un premier temps. Certains, par une crainte légitime du coronavirus, décideront peut-être même de rester confinés. Mais ce n'est pas du tout la même chose de rester volontairement chez soi, et de se dire qu'on n'a pas le droit de sortir. C'est même ce qu'on appelle la liberté.

LE SUSPENSE DES ÉLECTIONS MUNICIPALES

Quand et comment le feuilleton des élections municipales se terminera-t-il? Certains diront que l'urgence est sanitaire et non politique. Exact: c'est la priorité. Mais la pandémie ne doit pas pour autant gommer d'un coup la démocratie.

Résumons. Dans plus de 30 000 communes, les conseils municipaux ont été élus dès le 1^{er} tour, lors de cette élection coincée entre l'annonce de la fermeture des écoles, celle des cafés et restaurants et le confinement total. Les slogans gouvernementaux «restez chez vous» et «allez voter» se sont tristement entrecroisés. Résultat: 55% d'abstention. Dans près de 5 000 communes (la plupart des grandes villes y figurent), un second tour est nécessaire.

La loi du 23 mars 2020 sur «l'état d'urgence sanitaire» a prévu de prolonger les mandats des maires et fixé au 30 juin «au



Illustrations d'après photos DR

plus tard» l'organisation du second tour. Mais le temps passe et il semble de plus en plus évident que le second tour ne pourra pas avoir lieu avant l'été. Le 19 avril, la ministre Jacqueline Gourault et le Premier ministre Edouard Philippe l'ont peu ou prou laissé entendre. Or, dans un avis rendu le 18 mars, le Conseil d'État confirme que ce second tour doit avoir lieu dans le «délai raisonnable» de trois mois après le premier. Il ajoute que «*si la crise persiste à cette échéance [...] et rend impossible l'organisation du deuxième tour avant l'été, il appartiendra aux pouvoirs publics de reprendre l'ensemble des opérations électorales dans les communes où les conseils municipaux sont incomplets*». En clair: on devra refaire les deux tours de scrutin, hypothèse de plus en plus plausible.

Mais il y a un autre problème. Les conseils municipaux déjà élus, qui devaient être installés «*au plus tard en juin*», ne le sont pas encore et les nouveaux maires ne sont donc pas encore élus. Une situation que le constitutionnaliste Didier Maus, l'un des meilleurs connaisseurs du sujet, juge «*inextricable juridiquement et politiquement*», d'autant qu'elle ouvre la voie à de nombreux recours en annulation. Les candidats battus, s'ils l'ont été de justesse, auraient tort de se priver...

La question posée est donc aussi simple qu'est complexe la réponse: si le vote du 1^{er} tour n'est pas valable dans une partie des communes, pourquoi serait-il acquis dans les autres? Interrogé le 18 avril sur la question dans *Le Figaro*, Laurent Fabius, président du Conseil constitutionnel, a lancé entre les lignes un petit pavé dans la mare. Notant que le Conseil constitutionnel n'a pas été saisi de la loi du 23 mars 2020, il indique: «*Des questions inédites se posent au regard, notamment, du principe d'égalité ou de l'exigence constitutionnelle de sincérité du scrutin*». Puis: «*On voit donc l'intérêt que le Conseil constitutionnel puisse trancher définitivement les différentes questions soulevées par la loi déjà adoptée, ou les dispositions législatives qui viendront la compléter pour régler ces questions*».

Le Conseil constitutionnel pourrait être saisi d'une «question prioritaire de constitutionnalité» par un citoyen lambda, à l'occasion de la publication de deux types de décrets: celui qui convo-

quera les électeurs là où un second tour doit avoir lieu; et celui qui devrait, avant l'été, organiser l'installation des conseils municipaux et l'élection des maires.

Le président du Conseil Constitutionnel laisse-t-il entendre qu'il faut considérer comme nul et non avenue l'ensemble des opérations électorales du 15 mars à cause d'une altérité de la sincérité du scrutin découlant, pour certains électeurs, de la crainte d'aller voter dans le contexte de la pandémie? «*Dans un contexte inédit, tout est possible, y compris de considérer comme inexistant l'ensemble des résultats du 15 mars*», nous confirme Didier Maus, qui s'était prononcé dès le 2 mars pour le report du scrutin. «*Cette solution, ajoute-t-il, sans doute difficile à faire partager par les élus du 15 mars 2020, est la seule qui permet, au-delà du 30 juin 2020, de s'assurer de la sincérité des élections et de la légitimité des nouveaux conseils municipaux.*»

LA VIE D' «AVANT»

Bien sûr, il y a la perspective du 11 mai, qui va donner un peu d'air à tout le monde. Mais on ne peut pas s'empêcher de se poser des questions et de caresser quelques espoirs, chacun selon ses goûts et son mode de vie: quand pourra-t-on retourner au cinéma? Réunir une grande fête familiale? Aller au stade de football? Applaudir à l'opéra? Prendre l'avion pour voir Venise ou New-York? (pas cet été...) Voir passer le Tour de France? (à partir du 29 août, si tout va bien). Etre heureux dans les embouteillages sur l'autoroute de Normandie? Aller à la plage? Acheter des livres? Et, dans un premier temps, courir chez le coiffeur et prendre un café au bistro du coin...?

Le Parisien a demandé à Roselyne Bachelot, devenue malgré elle héroïne de la crise sanitaire après avoir été injustement vilipendée lors de l'épisode de la grippe H1N1, ce qu'elle ferait en priorité si tout était permis. Réponse: «*J'irai m'asseoir à une terrasse de café [...] Je prendrai un sérieux gin tonic, le nez au vent, la tête au soleil!*» Chacun se fabrique ainsi son petit scénario idéal d'après-crise, qui aide à vivre. Avec une anxiété plus ou moins dissimulée: la vie redviendra-t-elle vraiment «*comme avant*»? ■

AVRIL

CLIMAT FRISQUET POUR LA VISITE PRÉSIDENTIELLE



Le 4 avril, Emmanuel Macron se rend à Cozzano, dans le Haut Taravo, en compagnie de Jacqueline Gourault, ministre de la Cohésion des territoires... et de quelques compagnies de CRS qui ont fait spécialement le voyage. Dernière étape, pour le Président de la République, d'une tournée entreprise dans le cadre du « grand débat national », cette visite survient dans une ambiance qu'on ne saurait qualifier de chaleureuse. Il est vrai que la découverte, le 1^{er} au matin, d'une charge explosive devant le centre des finances publiques du Cap Corse, à Ville-di-Pietrabugno ; puis d'une autre, quelques heures plus tard, devant la direction départementale des finances publiques, dans le centre-ville de Bastia - (la sous-direction anti-terroriste [SDAT] sera saisie de l'affaire- n'était sans doute pas de nature à détendre l'atmosphère. D'autant que, ce même jour, Gilles Simeoni, président du Conseil exécutif de Corse, avait fait savoir qu'il ne comptait pas se rendre à Cozzano, tout en indiquant rester « disponible pour le dialogue ». De son côté, le président de l'Assemblée de Corse, Jean-Guy Talamoni, avait annoncé dès le 29 mars qu'il n'assisterait pas à cette rencontre.

Le 1^{er} avril, au reste, une délégation corse -composée de Gilles Simeoni, Jean-Guy Talamoni, du conseiller exécutif en charge de la langue corse, Saveriu Luciani, et de la conseillère exécutive à la culture, Josepha Giacometti- avait été reçue à Paris par Jean-Michel Blanquer, ministre de l'Éducation nationale, en présence de Jacqueline Gourault et de Julie Benetti, rectrice de l'Académie de Corse. Il s'agissait d'évoquer la question de la langue corse et celle de l'école rurale à travers le statut d'île-montagne. Une rencontre sans heurt ni escarmouche, mais dont les élus insulaires sont ressortis peu convaincus, sinon peut-être du fait qu'on les avait écoutés poliment mais pas vraiment entendus.

Pour achever de souffler le froid sur cette visite présidentielle, la coalition Pè a Corsica a appelé à l'organisation d'une demi-journée Isula morta, invitant les commerçants à fermer le 4 avril, entre 12 et 18 heures. Les maires de l'île sont par ailleurs invités à boycotter la rencontre de Cozzano. Les prises de position de Gilles Simeoni et, plus largement des membres de la majorité territoriale, ne sont cela dit pas du goût de tous les élus corses. Ainsi, dans un communiqué commun, les élus territoriaux des groupes Per l'Avvene et La Corse dans la République dénoncent une attitude « irresponsable et incohérente » qui illustre « une fois de plus la tendance de la majorité nationaliste à systématiquement exacerber toute situation en cherchant à distendre les liens entre la Corse et la République ».

L'opération Isula morta, sans être un fiasco total, ne sera pas non plus suivie massivement comme ont pu l'être celles organisées dans les années 1970. Quant au succès de la rencontre entre Emmanuel Macron et les maires de Corse, dire que ces derniers se sont tous déplacés comme un seul homme relèverait de la licence poétique. Et, comme pour les manifestations de Gilets jaunes, les versions quant au nombre des participants ne concordent pas tout à fait : selon France 3 Corse Via Stella, entre 90 et 100 maires ont fait le déplacement, alors qu'on avance, du côté des organisateurs, le chiffre de 200... Quoi qu'il en soit, si certains des maires qui se sont déplacés, notamment ceux du rural, n'hésitent pas à exprimer leur désarroi voire leur désaccord, le Président recueille les applaudissements, polis pour certains de ses membres, enthousiastes pour d'autres, de l'assistance. ■ PMP

UN AN APRÈS

Alors qu'il était censé répondre au mouvement des Gilets Jaunes, le fameux grand débat est enterré, les 16 000 cahiers de doléances remplis sont dispersés dans toutes les archives départementales de France. Les cahiers représentant « des téraoctets de données » seraient aux dires du gouvernement impossibles à héberger sur les serveurs, allégation qui ne convainc pas les spécialistes, au premier rang desquels l'agence Cognito Consulting, mandatée par l'exécutif avec deux autres entreprises pour traiter les données recueillies, qui constatait en janvier 2020 sur France 2 qu'il était désormais impossible d'analyser ce corpus, un « trésor national ». La raison de cette entorse aux engagements pris par le gouvernement serait d'ordre matériel: le coût de mise en ligne aurait été trop élevé.

Les maires, eux, n'ont pas vraiment été guéris de leur blues, d'autant moins que certaines de leurs prérogatives leur ont été ôtées au bénéfice des préfets dans la gestion de la pandémie. Peut-être pourrait-on poursuivre le grand débat aujourd'hui par visio-conférence. Quoi qu'il en soit, soulager la déprime des édiles et analyser enfin les cahiers de doléances seraient sans doute d'excellentes priorités pour le chantier qui devrait précéder l'arrivée du « monde d'après ». ■ NU



**CREATIONS
SOCIETES**

N° 01

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte sous seing privé, en date du 28 mars 2020,

Il a été constitué une Société ayant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société Par Actions Simplifiée

Dénomination Sociale : SLAM

Enseigne : AU BLE GOURMAND

Capital : Mille cinq cent euros (1.500 €) divisés en cent (100) actions de quinze (15) euros chacune, entièrement souscrites et libérées.

Siège social : 40, Rue du 09 septembre - 20110 Propriano

Objet social : L'activité de Boulangerie Pâtisserie.

La création, l'acquisition, la location, la prise en location gérance de tous fonds de commerce, la prise à bail, l'installation, l'exploitation de tout établissement, fonds de commerce se rapportant à l'une ou l'autre des activités spécifiées ci-dessus.

Durée : Quatre-vingts dix neuf (99) années à compter de l'immatriculation au registre du commerce et des sociétés.

Apports en numéraire : 1.500 €

Président : Madame MAZOYON Aurélie épouse DIOURON née le 12 février 1979 à ROANNE (42), de nationalité française, mariée sous le régime de la communauté légale réduite aux acquêts, demeurant : « 8, rue Casanova d'Aracciani - 20110 PROPRIANO »

Directeur Général : Monsieur DIOURON Stéphane André Marie né le 01 juillet 1969 à Vannes (56), de nationalité française, marié sous le régime de la communauté légale réduite aux acquêts, demeurant : « 8, rue Casanova d'Aracciani - 20110 PROPRIANO »

La société sera immatriculée au Greffe du Tribunal de Commerce d'Ajaccio.

Pour insertion,

N° 02

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 14 avril 2020, il a été constitué une Entreprise Unipersonnelle à Responsabilité Limitée présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : MEZZANA

Forme : Entreprise Unipersonnelle à Responsabilité Limitée.

Siège Social : Route de l'Aéroport, 20290 Lucciana

Capital social : 1.000 €

Objet : Acquisition, détention, gestion et revente en un ou plusieurs lots de tous biens et droits immobiliers et réalisation de toutes activités de marchands de biens.

Durée : 99 années

Gérant : Mme Céline CIAVALDINI, demeurant Route de l'Aéroport, 20290 Lucciana, France.

La société sera immatriculée au R.C.S. de Bastia.

Le Gérant,

N° 03

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à PROPRIANO du 01-01-2020, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société d'Exercice Libéral à Responsabilité Limitée

Dénomination sociale : MAURIZI

Siège social : Rond point du Casino, Vigna Majo, 20110 PROPRIANO

Objet social : L'exercice de la profession de masseur-kinésithérapeute, professionnel de la rééducation, de l'appareillage et des pédicures-podologues

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés

Capital social : 1.056 euros par apport en nature de l'entreprise individuelle.

Gérance : M. Pierre-Philippe MAURIZI, demeurant à PROPRIANO (20110), 6, Rue Bonaparte, Résidence Les Mimosas.

Immatriculation au Registre du commerce et des sociétés d'Ajaccio.

Pour avis, La Gérance.

N° 04

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 15/04/2020, il a été constitué une SARL dénommée : CDCLF

Siège social : Route du Salario, Immeuble le Palatin, 20000 Ajaccio

Capital : 100 €

Objet : Location meublée ou non de tous biens d'habitation, industriels ou commerciaux, avec ou sans services en France ou à l'étranger, l'acquisition et la revente de tous biens mobiliers ou immobiliers nécessaires à cette activité en France et à l'étranger.

L'emprunt de tous fonds nécessaires à la réalisation de cet objet ainsi que l'octroi, à titre accessoire et exceptionnel, de toutes garanties à des opérations conformes au présent objet et susceptibles d'en favoriser le développement. La prise de participation dans toute société ayant un objet identique, similaire ou connexe à celui ci-dessus

Gérant : Mme PITTILLONI Caroline

Route du Salario, Immeuble Le Palatin, 20000 Ajaccio

Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS d'Ajaccio.

N° 05

AVIS DE CONSTITUTION

Par ASSP du 18/03/2020 constitution de la EURL : kalliste communication. Capital : 10€. Siège social : Route de Mezza Costa, 20290 Borgo. Objet : agence de communication et activités liées. Gérant : Armand TUMEO, Route de Mezza Costa, 20290 Borgo. Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS de Bastia.

N° 06

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un ASSP en date du 14/04/2020, il a été constitué une EARL ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale : EARL TERRA DIVINA

Objet social : Culture de PPAM. Maraîchage. Arboriculture. Distillation.

Siège social : Lieu-dit Romano, 20239 Rutali

Capital : 7500 €

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de BASTIA

Co-gérance : Monsieur PAUTONNIER Jean-François, demeurant Place de l'église, 20239 Rutali et Madame LANGLOIS Audrey, demeurant 30 Impasse de l'Antiope, 20290 Borgo

PAUTONNIER Jean-François,

MODIFICATION GERANT

N° 07

DANELI

Société à Responsabilité Limitée

Au capital de 1.000 €

Siège : Chemin de Timbore

ldt Sugale - 20260 Calvi

828781245 RCS de Bastia

Par décision de l'AGE du 14/04/2020, il a été décidé de :

- Nommer Gérant Mme NEIVA DE LEMOS BARBOSA DA ROCHA Rosa Maria, Id Surgale, Chemine de Timbore, 20260 CALVI en remplacement de DE LEMOS DA ROCHA DANIEL démissionnaire. Mention au RCS de Bastia.

MODIFICATIONS STATUTAIRES

N° 08

SAS VESCODIS

Au capital de 7.000 €

Siège social : Vescovato (20)

Lieu-dit "PETRACOLO",

Carrefour Colombo

R.C.S. Bastia 482.855.764

Le 11/04/2020 :

1/ L'Associée Unique a :

- pris acte de la démission de M Alain TORZUOLI de ses fonctions de Président de la Société, avec effet du 31/03/2020, et a décidé de nommer, en remplacement, avec effet du 01/04/2020 et pour une durée illimitée : la SAS CLEY-2B, au capital de 260.000 €, dont le siège social est fixé à VESCOVATO (20) Lieu-dit Petracolo - Carrefour Colombo, RCS BASTIA 881.905.020.

- décidé de réduire de 3 mois la durée de l'exercice social en cours qui devait se clore le 31/12/2020, lequel exercice se clôturera en conséquence le 30/09/2020, et aura donc une durée exceptionnelle de 9 mois et décidé de fixer désormais au 01/10 et au 30/09, les dates respectives d'ouverture et de clôture des exercices ultérieurs.

2/ La Présidente a décidé de nommer en qualité de Directeur Général, M Frédéric EYCHENNE, demeurant à BORGIO (20) 11 Clos Palatino, né à CHENOVE (21) le 12 août 1980, et de conférer à ce dernier les mêmes pouvoirs de direction et de représentation que ceux attribués à la Présidente de la Société par les dispositions légales en vigueur et les statuts de la Société. Il disposera donc des pouvoirs les plus étendus pour représenter la Société à l'égard des tiers.

N° 09

FACILI CORSE,

SAS au capital de 15.010 €

Siège social : Route de la Figarella

20214 Moncale

829 726 520 RCS Bastia

Le 25/02/2020, les associés ont :

- Pris acte de la démission de STEPHANE MAGGULLI, ancien Président ; en remplacement, décidé de nommer Président Capucine MEUNIER, Route de la Figarella, Lieu-dit Terazzonni, 20214 MONCALE, ancien Directeur Général ; pris acte de la démission de EDMOND PUTTEMANS, ancien Directeur Général ; pris acte de la démission de FREDERIC MAGGULLI, ancien Directeur Général ; Mention au RCS de Bastia.

N° 10

SARL AREDIS

Au capital de 10.000 Euros

Siège social : RN 198

Lieu-dit Arena, 20215 Vescovato

792.673.709. R.C.S. Bastia

L'AGE du 04/03/2020 a décidé de réduire le capital social à la somme de 5.100 € par voie d'annulation d'actions appartenant à un Associé et donc par diminution du nombre d'actions existantes sous la condition suspensive de l'absence d'opposition des créanciers ou du rejet de celles-ci.

Par décision en date du 11/04/2020 le Gérant a constaté la réalisation définitive à compter dudit jour de la réduction du capital sus-visée.

Aux termes de ses Décisions en date du 11/04/2020, l'Associée Unique a :

- décidé de transformer la Société en SAS à compter du même jour,

- constaté que la transformation a mis fin de plein droit à compter du même jour au mandat de Gérant de M. Frédéric EYCHENNE et nommé en qualité de Présidente de la Société, pour une durée illimitée, à compter du même jour, Madame Stéphanie TORZUOLI demeurant à VESCOVATO (20) Lot. U Bel Fiuritu - Route du Village,

- décidé de proroger de deux mois la durée de l'exercice en cours qui devait se clore le 31/10/2020, lequel exercice se clôturera en conséquence le 31/12/2020, et aura donc une durée exceptionnelle de quatorze mois.

Les exercices suivants auront une durée de douze mois, du 01/01 au 31/12 de chaque année.

ADMISSION AUX ASSEMBLEES ET DROIT DE VOTE : Tout associé a le droit de participer aux décisions collectives quel que soit le nombre d'actions qu'il possède dès lors que ses titres sont inscrits à un compte ouvert à son nom. Le droit de vote attaché aux actions est proportionnel à la quotité de capital qu'elles représentent. Chaque action donne droit à une voix.

TRANSMISSION DES ACTIONS : En cas de pluralité d'associé, la cession de titres de capital et de valeurs mobilières donnant accès au capital à un tiers à quelque titre que ce soit est soumise à l'agrément préalable de la collectivité des Associés.

Le dépôt des pièces sera effectué au RCS de BASTIA.



N° 11

" CASA LUCIA "

SASU au capital de 1.500 €

Siège social : Pantalì

20239 Rutali

R.C.S. Bastia 800 926 206

L'Associée unique, Lucie PERES par décision du 01.04.2020 a décidé :

* De nommer Stephan PERES, au poste de Président pour une durée indéterminée, en remplacement de Sabine PERES, décédée et ce à compter de ce jour.

* De transférer le siège social à SAINT-FLORENT - 20217 - Maison du Port - Port de Plaisance, à compter de ce jour.

* De modifier l'objet social qui devient "L'exploitation commerciale de restauration rapide sur place et à emporter, de restaurants traditionnels ainsi que toutes prestations de services s'y rapportant". Les articles 4, 6 et 8 ont été modifiés en conséquence.

Mention en sera faite au R.C.S. de Bastia.

MODIFICATION CAPITAL SOCIAL

N° 12



B. LEONELLI

Avocat

5, rue César Campinchi
20200 Bastia

Tel : 04.95.31.69.67

Cabinet.leonelli@orange-business.fr

« AUDIT EXPERTISE COMPTABLE NINU »

Société Unipersonnelle
à Responsabilité Limitée

Au capital de 1.000 €
Porté à 1.201.000 €

Siège social : 2, Boulevard Paoli
(20200) Bastia

RCS Bastia 849 997 523

AUGMENTATION DU CAPITAL

1) Aux termes d'un acte sous seing privé en date à BASTIA du 30 Octobre 2019, Monsieur et Madame Marc NINU, demeurant à VILLE DI PIETRABUGNO (20200) Palagaccio, Villa n°41, ont fait apport à la société des 3.776 parts qu'ils détiennent dans le capital de la société « GESTION EXPERTISE COMPTABLE INSULAIRE » Société à responsabilité limitée au capital de 115.128,76 euros divisé en 7.552 parts de 15,24 € chacune, dont le siège social est à BASTIA (20200) 2, Boulevard Paoli et immatriculée au registre du commerce et des sociétés de BASTIA sous le numéro 340 606 409 pour une valeur de UN MILLION DEUX CENT MILLE EUROS (1.200.000 €), moyennant l'attribution de 1.200.000 parts de 1 € chacune, à créer à titre d'augmentation de capital sous réserve de la vérification et de l'approbation de l'apport par l'assemblée générale extraordinaire. 2) L'assemblée générale extraordinaire a, le 13 Février 2020, approuvé et accepté les termes du contrat d'apport, l'évaluation et la rémunération des apports eux-mêmes au vu du rapport établi par M. Paul QUILICHINI, SAS COREVAL, commissaire aux apports. Elle a en conséquence constaté l'augmentation de capital et modifié corrélativement les statuts de la société. 3) Les articles 6 et 7 des statuts sont modifiés de la façon suivante :

ARTICLE 6 - APPORTS

Il est ajouté à l'article la mention suivante :

« II - APPORT EN NATURE

Lors de l'augmentation de capital du 30 Octobre 2019, il a été fait apports à la société en nature de :

La totalité des 3776 parts sociales que Monsieur Marc NINU et Madame Odette VINCENTI épouse NINU commune en biens qu'ils détiennent de la société «GESTION EXPERTISE COMPTABLE INSULAIRE » Société à responsabilité limitée au capital de 115.128,76 euros divisé en 7.552 parts de 15,24 € chacune dont le siège social est à BASTIA (20200) 2, Boulevard Paoli et immatriculée au registre du commerce et des sociétés de BASTIA sous le numéro 340 606 409.

Total de l'apport évalué à : UN MILLION DEUX CENT MILLE EUROS (1.200.000 €). Ladite somme de UN MILLION DEUX CENT MILLE EUROS (1.200.000 €) à titre d'augmentation de capital.

III. TOTAL DES APPORTS :

- Apports en espèce lors de la constitution 1.000 € .../...

- Apports en nature du 30 Octobre 2019 1.200.000 €
TOTAL : 1.201.000 € »

Article 7 - CAPITAL SOCIAL

* ANCIENNE MENTION :

Le capital social est fixé à la somme de 1000 euros. Il est divisé en 1000 actions d'un euro chacune.

* NOUVELLE MENTION :

Le capital social est fixé à la somme de UN MILLION DEUX CENT UN MILLE EUROS (1.201.000 €).

Il est divisé en 1.201.000 parts de 1 euros nominale chacune attribuées à l'associé unique, soit :

A Monsieur Marc NINU,

En rémunération de son apport en espèces 1.000 parts sociales numérotées de 1 à 1.000.

En rémunération de son apport en nature 1.200.000 parts sociales numérotées de 1.001 à 1.201.000.

Soit UN MILLION DEUX CENT UN MILLE PARTS SOCIALES 1.201.000 parts,

Soit au total UN MILLION DEUX CENT UN MILLE PARTS 1.201.000 PARTS,

L'associé unique soussigné déclare que les 1.201.000 parts sociales composant le capital ont été intégralement souscrites, libérées et attribuées à lui-même dans les conditions ci-dessus. »

Pour avis, le gérant.

N° 13

MANIJOFRE

Société à Responsabilité Limitée

Au capital de 7622,45 €

Siège social : Route de Rogliano

Macinaggio, 20248 Rogliano

348 579 582 RCS Bastia

REALISATION DE LA REDUCTION DE CAPITAL

Suivant décisions de l'assemblée générale extraordinaire du 27 Janvier 2020 : Il a été décidé de réduire le capital social d'une somme de trois mille huit cent onze euros et vingt-deux (3811,22) centimes d'euros, pour le ramener de son montant actuel de sept mille six cent vingt-deux € et QUARANTE-CINQ (7622,45) CENTIMES D'EUROS à TROIS MILLE HUIT-CENT ONZE EUROS VINGT-TROIS (3811,23) euros, par rachat et annulation de 50 parts sociales sous la condition suspensive de l'absence ou du rejet d'opposition formée, dans le délai légal, par des créanciers sociaux. Le procès-verbal de cette assemblée a été déposé au greffe du Tribunal de commerce de BASTIA le 31 janvier 2020. [R223-35 alinéa 1 du Code de commerce]. La publicité a été faite dans l'informateur Corse du 07 Février 2020. Le 19 Mars 2020 la gérance a constaté l'absence ou le rejet d'opposition formée, dans le délai légal, par des créanciers sociaux. La réduction de capital est devenue définitive.

Les articles Apports et Capital des statuts ont été modifiés en conséquence. Il a été réalisé une refonte complète des Statuts de la SARL MANIJOFRE. Dépôt légal au Greffe du Tribunal de commerce de BASTIA.

Pour avis, la gérance.

N° 14

AVIS

Par décision unanime du 1er avril 2020, les associés de la société "GROUPEMENT FONCIER AGRICOLE DE CARDICIOSA", au capital de 28.000 euros, dont le siège est à ALERIA (20270) - Lieu-dit Casaperta, chez Mr Louis Pinna [851 693 168 RCS Bastia] ont décidé de réduire le capital social de 13.720 euros pour le ramener à 14.280 euros par retrait partiel d'un associé, remboursement et annulation de ses parts.

N° 15



B. LEONELLI

Avocat

5, rue César Campinchi

20200 Bastia

Tel : 04.95.31.69.67

Cabinet.leonelli@orange-business.fr

CODEX

Société par Actions Simplifiée

Au capital de 1.000 €

Porté à 1.201.000 €

Siège social : 2, Boulevard Paoli

(20200) Bastia

RCS Bastia 844 697 755

AUGMENTATION DU CAPITAL

1) Aux termes d'un acte sous seing privé en date à BASTIA du 30 Octobre 2019, Monsieur et Madame André AGOSTINI, demeurant à BASTIA (20200) 15, rue César Campinchi, ont fait apport à la société des 3.776 parts qu'ils détiennent dans le capital de la société « GESTION EXPERTISE COMPTABLE INSULAIRE » Société à responsabilité limitée au capital de 115.128,76 euros divisé en 7.552 parts de 15,24 € chacune dont le siège social est à BASTIA (20200) 2, Boulevard Paoli et immatriculée au registre du commerce et des sociétés de BASTIA sous le numéro 340 606 409 pour une valeur de UN MILLION DEUX CENT MILLE EUROS (1.200.000 €), moyennant l'attribution de 1.200.000 actions de 1 € chacune, à créer à titre d'augmentation de capital sous réserve de la vérification et de l'approbation de l'apport par l'assemblée générale des actionnaires.

2) L'assemblée générale des actionnaires a, le 13 Février 2020, approuvé et accepté les termes du contrat d'apport, l'évaluation et la rémunération des apports eux-mêmes au vu du rapport établi par M. Paul QUILICHINI, SAS COREVAL, commissaire aux apports. Elle a en conséquence constaté l'augmentation de capital et modifié corrélativement les statuts de la société.

3) Les articles 6 et 7 des statuts sont modifiés de la façon suivante :

ARTICLE 6 - APPORTS

Il est ajouté à l'article la mention suivante :

« II - APPORT EN NATURE

Lors de l'augmentation de capital du 30 Octobre 2019, il a été fait apports à la société en nature de :

La totalité des 3.776 parts sociales que Monsieur André AGOSTINI et Madame Marie-Michelle BATTESTI épouse AGOSTINI commune en biens qu'ils détiennent de la société «GESTION EXPERTISE COMPTABLE INSULAIRE » Société à responsabilité limitée au capital de 115.128,76 euros divisé en 7.552 actions de 15,24 € chacune dont le siège social est à BASTIA (20200) 2, Boulevard Paoli et immatriculée au registre du commerce et des sociétés de BASTIA sous le numéro 340 606 409.

Total de l'apport évalué à :

UN MILLION DEUX CENT MILLE EUROS (1.200.000 €).

Ladite somme de UN MILLION DEUX CENT MILLE EUROS (1.200.000 €) à titre d'augmentation de capital.

TOTAL DES APPORTS :

Apports en espèce lors de la constitution 1.000 €

Apports en nature du 30 Octobre 2019 1.200.000 €

TOTAL : 1.201.000 € »

Article 7 - CAPITAL SOCIAL

* ANCIENNE MENTION :

Le capital social est fixé à la somme de 1000 euros. Il est divisé en 1000 actions d'un euro chacune, .../...

* NOUVELLE MENTION :

Le capital social est fixé à la somme de UN MILLION DEUX CENT UN MILLE EUROS (1.201.000 €).

Il est divisé en 1.201.000 actions de 1 euro nominale chacune attribuées aux actionnaires, soit :

- A Monsieur André AGOSTINI 1.200.900 Actions,

- A Monsieur Thomas AGOSTINI 100 Actions,

Soit au total UN MILLION DEUX CENT UN MILLE ACTIONS 1.201.000 Actions.

Les actionnaires soussignés déclarent que les 1.201.000 actions composant le capital ont été intégralement souscrites, libérées et attribuées dans les conditions ci-dessus. »

Pour Avis, Le Président.

AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE

N° 16

AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL DELAI D'OPPOSITION

Article 1007 du Code Civil

Article 1378-1

Code de Procédure Civile

Loi n°2016-1547

du 28 novembre 2016

Suivant testament olographe en date du 08/12/2010,

Monsieur Dominique ORSONI, en son vivant retraité, demeurant à AJACCIO (20090) chemin de Biancarello, Résidence Savreux, bâtiment B.

Né à AJACCIO (20000), le 15 janvier 1946. Célibataire.

Non lié par un pacte civil de solidarité. Décédé à AJACCIO (20000) [FRANCE], le 22 janvier 2020.

A consenti un legs universel.

Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Charles SANTUCCI, Notaire associé de la Société par Actions Simplifiée " Alain SPADONI & Associés, Notaires ", titulaire d'un Office Notarial à AJACCIO (Corse-du-Sud), 3 avenue Eugène Macchini, Immeuble « Le Régent », le 21 avril 2020, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine.

Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Maître LUCCIONI, notaire à SARROLA CARCOPINO (Corse-du-Sud), référence CRPCEN : 20010, dans le mois suivant la réception par le greffe du tribunal de grande instance de AJACCIO de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.

En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

DISSOLUTION LIQUIDATION

N° 17

SCI BADINAND, SCI au capital de 1000 €

Siège social : 4, rue Salvatore Viale

20200 Bastia

494765126 RCS Bastia

Le 15/03/2020, les associés ont approuvé les comptes de liquidation, déchargé le liquidateur de son mandat et constaté la clôture des opérations de liquidation. Radiation au RCS de Bastia.

AVIS D'ATTRIBUTION**Procédure négociée avec mise en concurrence préalable****ENTITÉ ADJUDICATRICE****MONTANT SUPÉRIEUR AU SEUIL DE 443.000 € HT****CCI2B/DC/2019.017****Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur**

En application du décret n°2019-885 du 22 août 2019, et de son arrêté de tutelle, la CCIC-est subrogée dans tous les droits et obligations de la CCIT de Bastia, pour les contrats de droit public et de droit privé en cours à la date du 31 décembre 2019.

M. Le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Corse
Hôtel Consulaire - Rue du Nouveau Port
20293 Bastia Cedex
Tel : 04.95.54.44.44

Correspondant :

M. Le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Corse
Hôtel Consulaire - Rue du Nouveau Port
20293 Bastia Cedex
Tel : 04.95.54.44.44 -

Type de pouvoir Adjudicateur / Entité Adjudicatrice : Etat**Principale(s) activité(s) de l'Entité Adjudicatrice :**

Services généraux des administrations publiques/activités Aéroportuaires.

Objet de l'accord cadre : Appel à candidature pour les services de maintenance et entretien des installations de gestion des parcs de stationnement des aéroports Bastia-Poretta et Calvi Sainte-Catherine.

Durée de l'Accord Cadre : 5 ans

Lieux d'exécution : Aéroports de Bastia Poretta et de Calvi Ste Catherine

Nomenclature Européenne CPV :

50316000-3 | Maintenance et réparation de distributeurs automatiques de tickets | 34996300-8 | Équipement de commande et de contrôle, de sécurité ou de signalisation de parking |

Mode de dévolution de l'accord cadre :

Afin de susciter la plus large concurrence, l'Entité Adjudicatrice passe le marché en lots séparés. Les opérateurs économiques peuvent soumissionner pour un seul ou plusieurs lots. La présente procédure regroupe 2 (deux) lots :

- * Lot n°1 : Aéroport de Bastia-Poretta ;
- * Lot n°2 : Aéroport de Calvi-Sainte Catherine

Mode de passation de l'accord cadre :

L'accord cadre est passé selon la procédure négociée avec mise en concurrence préalable définie par les articles 1er, 12111, 341b), 74, 781. al.3, 78 11.3°, 78 III et 80 du Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016.

L'accord cadre est à bons de commande et mono attributaire.

L'accord cadre fixe toutes les stipulations contractuelles conformément aux dispositions de l'article 78.1. al.3 du Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 et notamment la consistance et le prix des prestations et leurs modalités de détermination. Il est exécuté au fur et à mesure de l'émission de bons de commande car pour des raisons techniques, économiques et financières, le rythme et l'étendue des besoins à satisfaire ne peuvent être entièrement arrêtés dans les conditions de l'article 80 du Décret du 25 mars 2016.

La Chambre de Commerce a décidé de passer un accord cadre sans montant minimum annuel et sans maximum annuel, conformément à l'article 78.11.3° du Décret du 25 mars 2016.

Critères de jugement des offres de l'accord-cadre :

Les offres seront examinées selon les critères suivants :

Prix : 60 % ;

Valeur technique : 40 % ;

- Un mémoire technique précisera les dispositions que l'entreprise propose pour l'exécution des prestations du présent marché, à savoir :
 - La méthodologie adoptée pour la réalisation des prestations décrites dans le CCTP ;
 - Moyens humains dédié à la réalisation des prestations décrites dans le CCTP ;
- Les qualifications des personnels dédiés à la réalisation des prestations décrites dans le CCTP ;

- La liste exhaustive des pièces de rechange avec le nom du fabricant et les délais de livraison ;

- Les délais d'intervention pour la maintenance corrective ;

La procédure d'achat du présent avis est couverte par l'accord sur les marchés publics de l'OMC.

L'avis d'appel public à la concurrence a fait l'objet d'une publication simultanément au JOUE, BOAMP et au JAL l'informateur corse le 26 février 2019

Nombre de candidature reçues :

Lot 1 : 1

Lot 2 : 1

Nombre d'offre reçue :

Lot 1 : 1

Lot 2 : 1

Nom et adresse de l'attributaire :

Lot 1 : AUTOMATISMES CORSE
RN 193 - Valrose
20290 BORGIO

Lot 2 : AUTOMATISMES CORSE
RN 193 - Valrose
20290 BORGIO

Date de notification de l'accord cadre :

Lot 1 : le 23 décembre 2019

Lot 2 : le 23 décembre 2019

Prix de l'accord cadre :

Lot 1 : Accord Cadre à bon de commande sans minimum et sans maximum annuel.

Le montant forfaitaire annuel de l'offre retenue est de 25.990 € HT.

Lot 2 : Accord Cadre à bon de commande sans minimum et sans maximum annuel.

Le montant forfaitaire annuel de l'offre retenue est de 10.080 € HT.

Services auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours :

Département Juridique et Affaires Générales

Tel : 04.95.54.44.66 et 04.95.54.44.38

Organe charge des procédures de médiation :

Comité Consultatif Interrégional de Règlement Amiable des Litiges, Place Félix Baret, CS 80001, 13282 MARSEILLE Cedex 06

Précisions concernant le[s] détail[s] d'introduction des recours :

le Tribunal Administratif de Bastia qui peut être saisi par l'application Télérecours citoyens accessible par le site www.telerecours.fr :

* D'un référé pré-contractuel prévu aux articles L.551-1 à L.551-12 du Code de Justice Administratif (C.J.A.) et pouvant être exercé avant la signature du contrat dans un délai de 16 jours, à compter de la date de notification du rejet de l'offre.

* D'un référé contractuel prévu aux articles L.551-13 à L.551-23 du Code de Justice Administratif (C.J.A.) et pouvant être exercé dans les délais de 31 jours ou de 06 mois en cas d'absence de publicité,

* Recours de pleine juridiction ouvert aux concurrents évincés et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la date à laquelle la conclusion du contrat est rendue publique,

* Recours contre une décision administrative prévu aux articles R.421-1 à R.421-7 du C.J.A. et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la notification ou publication de la décision par la personne publique.

Date d'envoi au JOUE, le 15 AVR. 2020

Date d'envoi du présent avis : 15 AVR. 2020

Jean DOMINICI,

Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Corse.

**LE SAVIEZ-VOUS ?**

Avec actulegales.fr, vous retrouvez toutes les annonces légales entreprises parues dans la presse habilitée depuis le 1er janvier 2010



Actulegales.fr, avec votre journal

Actulegales.fr
Le site officiel des annonces légales d'entreprises

Association de la presse pour la transparence économique (APTE) avec le concours d' Infolegale

Avis d'appel public à concurrence**J02 Avis de Marché appel d'offre standard Dir24****Département(s) de publication : 20A , 20B****AVIS DE MARCHÉ - Directive 2014/24/UE****Le présent avis constitue un appel à la concurrence****SECTION I : POUVOIR ADJUDICATEUR**

I.1) NOM ET ADRESSES : Communauté Communes Piève de l'ORNANO, Numéro national d'identification : 20003895800019, 428 bld Marie-Jeanne BOZZI - BP 125, 20166, PORTICCIO, Point(s) de contact : Communauté de Communes de la Piève de l'Ornano et du Taravo - Charles STRABONI, Téléphone : [+33] 4 95 23 02 00, Courriel : cdc-ornano@hotmail.fr, Fax : [+33] 4 95 27 11 56, Code NUTS : FRM
Adresse(s) internet : Adresse principale : <https://www.pieveornano.fr>
Adresse du profil acheteur : <http://cc-pieveornano.e-marchespublics.com>

I.2) PROCÉDURE CONJOINTE

I.3) COMMUNICATION : Les documents du marché sont disponibles gratuitement en accès direct non restreint et complet, à l'adresse suivante :

<http://cc-pieveornano.e-marchespublics.com>

Adresse à laquelle des informations complémentaires peuvent être obtenues : au(x) point(s) de contact susmentionné(s)

autre adresse :

Les offres ou les demandes de participation doivent être envoyées :

par voie électronique à l'adresse : <http://cc-pieveornano.e-marchespublics.com>
à l'adresse suivante : La communication électronique requiert l'utilisation d'outils et de dispositifs qui ne sont pas généralement disponibles. Un accès direct non restreint et complet à ces outils et dispositifs est possible gratuitement à l'adresse : <https://e-marchespublics.com>

I.4) TYPE DE POUVOIR ADJUDICATEUR : Autorité régionale ou locale

I.5) ACTIVITÉ PRINCIPALE : Services généraux des administrations publiques

SECTION II : OBJET**II.1) ÉTENDUE DU MARCHÉ**

II.1.1) Intitulé : TRANSPORT, RECEPTION et TRAITEMENT DE BALLES DE DECHETS MENAGERS DANS DES INSTALLATIONS SITUÉES EN REGION PACA

Numéro de référence :

II.1.2) Code CPV principal : Descripteur principal : 90512000.

II.1.3) Type de marché : Services

II.1.4) Description succincte : TRANSPORT, RECEPTION et TRAITEMENT DE BALLES DE DECHETS MENAGERS DANS DES INSTALLATIONS SITUÉES EN REGION PACA

Le présent marché a pour objet le transport depuis les sites de stockage temporaire en Corse vers des sites en région paca où seront effectués la réception et le traitement de balles d'ordures ménagères résiduelles de la Communauté de la Piève de l'Ornano. Les besoins sont de 2000 tonnes sur la période.

II.1.5) Valeur totale estimée : Valeur hors TVA : 300.000 euros

II.1.6) Information sur les lots :

Ce marché est divisé en lots : Oui

Il est possible de soumettre des offres pour tous les lots

Nombre maximal de lots pouvant être attribués à un soumissionnaire : 2

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'attribuer des marchés combinant les lots ou groupes de lots suivants : lot 1 et lot 2

II.2) DESCRIPTION

II.2.1) Intitulé : LOT 1 - Transport en remorques des balles depuis les sites de stockage provisoire de Pietrosella et Côté Chiavari vers les sites de traitement situés en région PACA. Lot n° : 1

II.2.2) Code(s) CPV additionnel(s) : Code CPV principal : 90512000.

II.2.3) Lieu d'exécution

Code NUTS : FRM|FRL|

Lieu principal d'exécution : Transport de la Corse jusqu'en PACA

II.2.4) Description des prestations : Transport en remorques des balles depuis les sites de stockage provisoire de Pietrosella et Côté Chiavari vers les sites de traitement situés en région PACA

II.2.5) Critères d'attribution : Le prix n'est pas le seul critère d'attribution et tous les critères sont énoncés uniquement dans les documents du marché

II.2.6) Valeur estimée : Valeur hors TVA : 300.000 EUR.

II.2.7) Durée du marché, de l'accord-cadre ou du système d'acquisition dynamique
Durée en mois : 2

Ce marché peut faire l'objet d'une reconduction : oui

Description des modalités ou du calendrier des reconductions : Le marché peut être reconduit deux fois

II.2.9) Informations sur les limites concernant le nombre de candidats invités à participer

Critères objectifs de limitation du nombre de candidats :

II.2.10) Variantes

Des variantes seront prises en considération : non

II.2.11) Information sur les options

Options : non

II.2.12) Informations sur les catalogues électroniques

Les offres doivent être présentées sous la forme de catalogues électroniques ou inclure un catalogue électronique : non

II.2.13) Information sur les fonds de l'Union européenne

Le contrat s'inscrit dans un projet/programme financé par des fonds de l'Union européenne : non

II.2.14) Informations complémentaires :

II.2.1) Intitulé : LOT 2 - Réception et traitement des balles sur des installations autorisées situées en région PACA. Lot n° : 2

II.2.2) Code(s) CPV additionnel(s) : Code CPV principal : 90513300.

II.2.3) Lieu d'exécution

Code NUTS : FRM|FRL|

Lieu principal d'exécution : PACA

II.2.4) Description des prestations : Réception et traitement des balles sur des ins-

tallations autorisées situées en région PACA

II.2.5) Critères d'attribution : Le prix n'est pas le seul critère d'attribution et tous les critères sont énoncés uniquement dans les documents du marché

II.2.6) Valeur estimée : Valeur hors TVA : 300.000 EUR.

II.2.7) Durée du marché, de l'accord-cadre ou du système d'acquisition dynamique
Durée en mois : 2

Ce marché peut faire l'objet d'une reconduction : oui

Description des modalités ou du calendrier des reconductions : Le marché peut être reconduit deux fois

II.2.9) Informations sur les limites concernant le nombre de candidats invités à participer

Critères objectifs de limitation du nombre de candidats :

II.2.10) Variantes

Des variantes seront prises en considération : non

II.2.11) Information sur les options

Options : non

II.2.12) Informations sur les catalogues électroniques

Les offres doivent être présentées sous la forme de catalogues électroniques ou inclure un catalogue électronique : non

II.2.13) Information sur les fonds de l'Union européenne

Le contrat s'inscrit dans un projet/programme financé par des fonds de l'Union européenne : non

II.2.14) Informations complémentaires :

SECTION III : RENSEIGNEMENTS D'ORDRE JURIDIQUE,**ÉCONOMIQUE, FINANCIER ET TECHNIQUE****III.1) CONDITIONS DE PARTICIPATION**

III.1.1) Habilitation à exercer l'activité professionnelle, y compris exigences relatives à l'inscription au registre du commerce ou de la profession

Liste et description succincte des conditions : Seules les candidatures qui pourront justifier d'un exutoire en région PACA seront acceptées.

III.1.2) Capacité économique et financière

Liste et description succincte des critères de sélection :

Niveau(x) spécifique(s) minimal/minimaux exigé(s) :

III.1.3) Capacité technique et professionnelle

Critères de sélection tels que mentionnés dans les documents de la consultation

Liste et description succincte des critères de sélection, indication des informations et documents requis :

Niveau(x) spécifique(s) minimal/minimaux exigé(s) :

III.1.5) Informations sur les marchés réservés :

III.2) CONDITIONS LIÉES AU MARCHÉ

III.2.1) Information relative à la profession

III.2.2) Conditions particulières d'exécution : Seules les candidatures qui pourront justifier d'un exutoire en région PACA seront acceptées.

III.2.3) Informations sur les membres du personnel responsables de l'exécution du marché

III.2.4) Marché éligible au MPS

La transmission et la vérification des documents de candidatures peut être effectuée par le dispositif Marché public simplifié sur présentation du numéro de SIRET : oui

SECTION IV : PROCÉDURE**IV.1) DESCRIPTION**

IV.1.1) Type de procédure

Procédure ouverte

Procédure accélérée

Justification : Urgence impérieuse

IV.1.3) Informations sur l'accord-cadre ou le système d'acquisition dynamique

Le marché implique la mise en place d'un accord-cadre

Accord-cadre avec plusieurs opérateurs

Dans le cas d'accords-cadres - justification d'une durée dépassant quatre ans :

IV.1.4) Informations sur la réduction du nombre de solutions ou d'offres durant la négociation ou le dialogue

IV.1.5) Information sur la négociation

IV.1.6) Enchère électronique :

IV.1.8) Information concernant l'accord sur les marchés publics (AMP)

Le marché est couvert par l'accord sur les marchés publics : oui

IV.2) RENSEIGNEMENTS D'ORDRE ADMINISTRATIF

IV.2.1) Publication antérieure relative à la présente procédure

Numéro de l'avis au JO série S :

IV.2.2) Date limite de réception des offres ou des demandes de participation

25 Avril 2020 à 11:00

IV.2.3) Date d'envoi estimée des invitations à soumissionner ou à participer aux candidats sélectionnés

Date :

IV.2.4) Langue(s) pouvant être utilisée(s) dans l'offre ou la demande de participation : français

IV.2.6) Délai minimal pendant lequel le soumissionnaire est tenu de maintenir son offre :

L'offre doit être valable jusqu'au :

ou

Durée en mois : 3 [A compter de la date limite de réception des offres]

IV.2.7) Modalité d'ouverture des offres

Date : 27 Avril 2020 à 08:00 Lieu : Communauté de Communes de la Piève de l'Ornano et du Taravo

Informations sur les personnes autorisées et les modalités d'ouverture : CAO

SECTION VI : RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

VI.1) RENOUELEMENT : Il s'agit d'un marché renouvelable

Calendrier prévisionnel de publication des prochains avis :

VI.2) INFORMATIONS SUR LES ÉCHANGES ÉLECTRONIQUES

La commande en ligne sera utilisée

La facturation en ligne sera acceptée

VI.3) INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

VI.4) PROCÉDURES DE RECOURS

VI.4.1) Instance chargée des procédures de recours :

TA Bastia, Villa Montepiano, 20407, Bastia, Téléphone : [+33] 4 95 32 88 66,

Courriel : greffe.ta-bastia@juradm.fr Fax : [+33] 4 95 32 38 55,

Adresse internet : <http://www.ta-bastia.juradm.fr/> .

VI.4.2) Organe chargé des procédures de médiation :

VI.4.3) Introduction de recours :

VI.4.4) Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus sur l'introduction de recours :

VI.5) DATE D'ENVOI DU PRÉSENT AVIS : 17 Avril 2020

**GREFFE DU TRIBUNAL
DE COMMERCE DE BASTIA
BP 345 - 20297 Bastia Cedex**

Par jugement en date du 14/04/2020, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé l'ouverture d'une procédure de Liquidation Judiciaire à l'égard de :

Cors'Solar SAS [SAS]
Ld Suertello
Moriani-Plage
20230 San Nicolao

Activité : Energie renouvelable
RCS Bastia : B 814 868 931, 2015 B 583
Immatriculation secondaire :
38, rue du Goulet, 93300 Aubervilliers
RCS Bobigny : 2019 B 11519
Date de cessation des paiements :
28/02/2020

Liquidateur :

SELARL ETUDE BALINCOURT
[Me Frédéric TORELLI
et Me Guillaume LARCENA]
1, rue Salvatore Viale
Immeuble U Palazzu
20200 Bastia

Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au BODACC auprès du Liquidateur ou sur le portail électronique à l'adresse :

<https://www.creditors-services.com>

Pour extrait,

La SELARL Me Nicole CASANOVA,
Greffier.

**GREFFE DU TRIBUNAL
DE COMMERCE DE BASTIA
BP 345 - 20297 Bastia Cedex**

Par jugement en date du 14/04/2020, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé la Liquidation Judiciaire de :

Bosco Groupe [SARL]
Moriani-Plage
Lieu-dit Suertello
20230 San Nicolao

Activité : Holding
RCS Bastia : B 804 236 024, 2014 B 477
Immatriculation secondaire :
38, rue du Goulet, 93300 Aubervilliers
RCS Bobigny : 2019 B 11522

Liquidateur :

SELARL ETUDE BALINCOURT
[Me Frédéric TORELLI
et Me Guillaume LARCENA]
1, rue Salvatore Viale
Immeuble U Palazzu
20200 Bastia

Pour extrait,

La SELARL Me Nicole CASANOVA,
Greffier.

LOCATION GERANCE

Suivant acte S.S.P. en date à Borgo du 20/04/2020.

La SARL GROUPEMENT TOURISTIQUE HOTELIER sis Résidence Cala Bianca - Lido de la Marana - 20290 BORGIO.

A donné en location gérance :
à la SAS SNACK L'HIPPOCAMPE sise Résidence Cala Bianca - Lido de la Marana - 20290 BORGIO.

Un fonds de commerce de Snack / restauration rapide sur place et à emporter avec Licence IV, à l'enseigne SAS L'HIPPOCAMPE sise et exploité à Résidence Cala Bianca - Lido de la Marana - 20290 BORGIO, pour une durée de 7 mois à compter du 01/04/2020.

**GREFFE DU TRIBUNAL
DE COMMERCE DE BASTIA
BP 345 - 20297 Bastia Cedex**

Par jugement en date du 14/04/2020, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé l'ouverture d'une procédure de Liquidation Judiciaire à l'égard de :

2B Energy [SAS]
Lieu-dit Sovertello
20230 San Nicolao

Activité : Electricité

RCS Bastia : B 807 516 398, 2014 B 627
Immatriculation secondaire :
38, rue du Goulet, 93300 Aubervilliers
RCS Bobigny : 2019 B 11523
Date de cessation des paiements :
31/12/2019

Liquidateur :

SELARL ETUDE BALINCOURT
[Me Frédéric TORELLI
et Me Guillaume LARCENA]
1, rue Salvatore Viale
Immeuble U Palazzu
20200 Bastia

Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au BODACC auprès du Liquidateur ou sur le portail électronique à l'adresse :

<https://www.creditors-services.com>

Pour extrait,

La SELARL Me Nicole CASANOVA,
Greffier.

**GREFFE DU TRIBUNAL
DE COMMERCE DE BASTIA
BP 345 - 20297 Bastia Cedex**

Par jugement en date du 14/04/2020, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé l'ouverture d'une procédure de Sauvegarde à l'égard de :

GIO2B [SARL] - "Linéa Gio"
23, rue César Campinchi
20200 Bastia

Activité : Prêt à Porter

RCS Bastia : B 497 915 223, 2007 B 214
Mandataire Judiciaire :

SELARL ETUDE BALINCOURT
[Me Frédéric TORELLI
et Me Guillaume LARCENA]
1, rue Salvatore Viale
Immeuble U Palazzu
20200 Bastia

Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au BODACC auprès du Mandataire Judiciaire ou sur le portail électronique à l'adresse :

<https://www.creditors-services.com>

Pour extrait,

La SELARL Me Nicole CASANOVA,
Greffier.

**ARIOLA CONSTRUCTION
Société par Actions Simplifiée**

Au capital de 1000.00 €

Siège social : 12, rue Costa Di Fiori

20138 Coti-Chiavari

881 806 392 RCS Ajaccio

AVIS DE PUBLICITE LEGALE

D'un procès-verbal de l'assemblée générale du 15 avril 2020, il résulte que :
- Monsieur Armindo CARVALHO DE SOUSA est nommé en qualité de Directeur Général de la société, pour une durée indéterminée.
Dépôt légal au greffe du tribunal de commerce d'Ajaccio.

Pour avis, Le représentant legal.

AVIS DE CONSTITUTION

Par ASSP du 18/03/2020 constitution de la EURL : kalliste communication. Nom commercial : Katcom. Capital : 10€. Siège social : Route de Mezza Costa, 20290 Borgo. Objet : agence de communication et activités liées. Gérant : Armand TUMEO, Route de Mezza Costa, 20290 Borgo. Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS de Bastia.

**MV CONSEIL 2A
SASU au capital de 1.000 €
Siège social : Lieu-Dit Macardaccia
Lotissement Benielli
20129 Bastelicaccia
819 915 828 RCS d'Ajaccio**

Le 01/01/2020, l'AGO a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 01/01/2020, nommé liquidateur Mme VERONIQUE MARY, Lotissement le bois de Sarrume, le village, Village, 20167 VALLE-DI-MEZZANA et fixé le siège de liquidation au siège social.

La correspondance est à adresser au Lotissement le bois de Sarrume, Village, 20167 VALLE-DI-MEZZANA.

Le 01/01/2020, l'AGE a approuvé les comptes de liquidation, donné quitus de sa gestion au liquidateur, et prononcé la clôture des opérations de liquidation à compter du 01/01/2020.
Radiation au RCS d'Ajaccio.

AVIS DE MODIFICATION

Aux termes d'un jugement rendu le 15 décembre 2017,
À la requête de :

Madame Mallory ANDRÉANI, née le 10 février 1976 à Saint-Ouen (Seine-Saint-Denis), de nationalité française, enseignante, résidant à Chiostrello à SAINTE LUCIE DE PORTO-VECCHIO [20144]

Et de : Monsieur Nicolas CUCCHI, né le 11 juin 1972 à Strasbourg, de nationalité française, chef de secteur réseau, domicilié Chiostrello à SAINTE LUCIE DE PORTO-VECCHIO [20144]

Mariés le 30 septembre 2000, à la mairie de ZONZA [20124], sans contrat de mariage, la chambre du conseil du Tribunal de grande instance d'AJACCIO a homologué l'acte de changement de régime matrimonial reçu le 30 décembre 2016 par Maître Sylvie MICHELI, notaire à PRUNELLI DI FIUMORBO [Haute-Corse] ZI de Migliacciaru, par lequel les époux ANDRÉANI et CUCCHI ont adopté le régime de la séparation de biens, tel qu'il est établi par les articles 1536 à 1543 du Code civil.

Pour avis.

BigMat
Bronzini Matériaux

al-informateurcorse@orange.fr



**VOTRE ACCÈS
AU REGISTRE
DU COMMERCE
ET DES SOCIÉTÉS !**



infogreffe.fr

Les Greffes des Tribunaux de Commerce



Nouveau en Corse

“ Les experts en **signalétique** ”



publicité adhésive
enseigne - signalétique
décoration vitrine - totem
banderole - habillage véhicule
signalétique extérieure
chevalet - panneau
impression grand format
cartes de visite - flyers
dépliants...

**Et bien d'autres supports
de communication visuelle !**

04 95 32 11 11

RN 193 Rond Point Ceppe
Lieu dit Cardello
20620 Biguglia
Tél. 04 95 32 11 11
E-mail : contact@pano-bastia.fr
www.pano-bastia.fr



du lundi au vendredi de 9h30 à 18h00